



Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/6-1999

ISBN 0-660-61018-3



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Dans le cadre des efforts qu'il déploie continuellement pour simplifier les exigences liées aux rapports, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé qu'Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires, Agriculture et agroalimentaire Canada, Défense nationale, Développement des ressources humaines Canada et Ressources naturelles Canada examinent d'autres structures de rapport en remplacement de leur rapport sur le rendement de cette année. Il a donc exempté ces ministères de se conformer aux lignes directrices prescrites pour la préparation de ce rapport.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Affaires indiennes et du Nord Canada

et

Commission canadienne des affaires polaires

Rapport sur le rendement



**Pour la période se terminant
le 31 mars 1999**

L'honorable Robert D. Nault, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

Partie I :	Les messages	1
!	Le message du Ministre	1
!	Résumé	2
Partie II :	Un aperçu du Ministère	4
!	Le mandat, la mission et la vision	4
!	L'environnement des activités	5
	• Un profil de la population autochtone au Canada	5
	• Les défis	6
	• Le Ministère dans le contexte gouvernemental	9
	• Les partenaires dans la prestation conjointe	10
Partie III :	Le rendement du Ministère	12
!	Tableau des principaux engagements axés sur les résultats .	12
!	La terminologie servant à décrire le rendement	12
!	Les réalisations	13
	• Le Programme des affaires indiennes et inuites	13
	• Le Programme des affaires du Nord	31
	• Le Programme de l'administration	38
	• La Commission canadienne des affaires polaires	42
Partie IV :	Renseignements supplémentaires	45
!	L'état de préparation à l'an 2000	45
!	Le développement durable	46
!	Les réservoirs de stockage de combustible	47
!	Le rendement financier	49
!	Les lois et les règlements	64
!	Les références	65
!	Index par sujets	66



Partie I – Les messages

Le message du Ministre

J'ai le plaisir de présenter le rapport sur le rendement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la Commission canadienne des affaires polaires. Le rapport fait état de la mise en œuvre de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* et démontre que ses initiatives ont déjà commencé à porter fruit. Nous pouvons également constater des résultats encourageants, issus de nos efforts à long terme pour améliorer le bien-être des collectivités dans les domaines de l'éducation, du développement économique et de l'infrastructure communautaire. Dans le Nord, nous avons célébré une réalisation historique, lorsque le Canada a accueilli le nouveau territoire du Nunavut dans notre famille nationale le 1^{er} avril 1999.

Depuis le lancement de *Rassembler nos forces* en janvier 1998, nous avons établi le fondement sur lequel peut s'appuyer un changement durable. Nous avons travaillé au renouvellement de partenariats avec les Autochtones, notamment par la Déclaration de réconciliation et la création de la Fondation pour la guérison des Autochtones. Ensemble, nous établissons les priorités et réglons les problèmes. Notre relation en pleine évolution, fondée sur la confiance et la responsabilité réciproques, nous procure un solide fondement qui nous permet d'aller de l'avant.

Pour l'avenir, nous envisageons des gouvernements autochtones durables et responsables à la direction de collectivités saines, autosuffisantes et viables sur le plan économique. *Rassembler nos forces* est une stratégie gouvernementale, pleinement intégrée, qui ouvre la voie vers un meilleur avenir. Grâce à cette initiative, nous délaissions un passé troublé pour un avenir prometteur — un Canada où tous les citoyens bénéficient d'une grande qualité de vie. Notre plus grand défi est d'assurer que les possibilités offertes aux Canadiens et aux Canadiennes le sont tout autant aux Autochtones.

En collaboration avec l'Assemblée des Premières nations et l'Inuit Tapirisat du Canada, nous avons bâti l'assise de cette voie — le renouvellement des partenariats, la résolution des griefs en suspens, le renforcement de l'exercice des pouvoirs par les Autochtones et l'établissement d'une nouvelle relation financière sont des éléments clés vers la réalisation de l'objectif ultime du renforcement des collectivités et des économies et l'appui aux gens. À mesure que prend forme la structure, nous décelons clairement les points méritant plus d'efforts, mais nous constatons aussi qu'en travaillant ensemble, nous atteindrons notre but commun.

Je vous invite à lire notre rapport sur le rendement pour découvrir les progrès et les réalisations accomplis par les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord au cours des dernières années et, en particulier, durant la première année complète du programme *Rassembler nos forces*. Je vous incite également à en apprendre davantage en consultant les documents additionnels et en visitant les sites Web qui sont mentionnés à divers endroits dans la présente publication.



Résumé

En partenariat avec AINC, les collectivités des Premières nations et des Inuits s'efforcent d'atteindre un niveau sensiblement comparable à celui des collectivités non autochtones au chapitre des conditions socioéconomiques et de tous les services essentiels. De toute évidence, il s'agit là d'un objectif à long terme puisque de nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuits continuent d'accuser des écarts marqués par rapport au reste du Canada. Des progrès réels et constants ont néanmoins été réalisés dans divers secteurs essentiels à la santé et à l'autosuffisance des collectivités, comme ceux de l'éducation, du développement économique, de l'infrastructure communautaire et de la reddition de comptes. Par exemple, le taux de participation à l'éducation primaire et secondaire s'élève à environ 80 p. 100 de la population concernée. De plus, le niveau de scolarité des collectivités des Premières nations s'est amélioré — 37 p. 100 de la population vivant dans les réserves avait au moins une éducation secondaire en 1996 alors que cette part était de 31 p. 100 en 1991. En parallèle, 65 p. 100 de la population canadienne en 1996 avait au moins suivi des études secondaires (voir les pages 16 à 18).

Pour les collectivités des Premières nations et des Inuits, comme c'est le cas dans les collectivités non autochtones, un niveau de scolarité plus avancé se traduit par une plus grande participation au marché de l'emploi et par des revenus plus élevés. De fait, le taux d'emploi chez les diplômés postsecondaires vivant dans les réserves était d'environ 60 p. 100 par rapport à 46 p. 100 chez les titulaires de diplôme d'études secondaires. La proportion d'Autochtones ayant un diplôme postsecondaire est passée de 39 p. 100 en 1991 à 43 p. 100 en 1996, en comparaison de 51 p. 100 pour l'ensemble du Canada en 1996. Les diplômés du niveau postsecondaire demeurant dans les réserves gagnaient en moyenne 19 100 \$ en 1996 par rapport à 14 300 \$ pour les diplômés du niveau secondaire. Les investissements dans l'éducation ont produit des résultats concrets, tant sur le plan individuel que communautaire (voir les pages 16 à 18).

Les investissements dans le développement économique ont aussi eu des résultats positifs, comme le Fonds pour la création des possibilités économiques grâce auquel 429 emplois directs à temps plein et 301 à temps partiel, ainsi que 135 emplois indirects à temps plein et 75 à temps partiel, ont été créés en 1998–1999 (voir page 20). Parallèlement, les activités économiques ont bénéficié des résultats obtenus au chapitre des revendications, notamment le règlement de 23 revendications particulières et une globale en 1998–1999 (voir les pages 25 et 26). Le règlement des questions entourant les titres fonciers et les droits sur les ressources élimine les obstacles à l'investissement et au développement économique.

En ce qui a trait à l'infrastructure communautaire, des améliorations notables se sont réalisées avec le temps. Au nombre des résultats importants figurent les proportions de logements désormais pourvus d'installations convenables d'approvisionnement en eau et de systèmes d'égout, soit 98 p. 100 et 93 p. 100 respectivement (voir page 19). Des progrès ont aussi été accomplis dans le domaine de la reddition de comptes : 81 p. 100 des états financiers des Premières nations ont été approuvés sans réserve par des vérificateurs agréés indépendants, comme en font foi leurs rapports de vérification (voir page 29).



Dans le Nord, la création du Nunavut concrétise l'atteinte d'un objectif à long terme (voir la page 33), fruit de nombreuses années de planification et de travail soutenu. Elle rend hommage à la ténacité et à la persévérance des Inuits et des autres résidents du territoire qui ont travaillé fort pour y arriver. Parallèlement, des résultats positifs se dégagent sur le plan législatif et réglementaire avec, par exemple, l'adoption de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* et le dépôt ainsi que la première lecture du projet de *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* (voir la page 33). Au Yukon, les responsabilités de type provincial concernant le pétrole et le gaz ont été dévolues au gouvernement territorial, et le transfert de nos autres responsabilités à ce chapitre se poursuit (voir la page 33).

Les Premières nations et les gens du Nord ont accompli de grands progrès au cours des dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire (voir *Les défis*, aux pages 6 à 8). *Rassembler nos forces* présente un éventail d'initiatives gouvernementales, pleinement intégrées, visant à réaliser les réformes structurelles nécessaires pour relever ces défis et le présent rapport se concentre sur les activités et les résultats actuels. Toutefois, la concrétisation d'un changement durable et significatif représente un objectif à long terme.



Partie II – Un aperçu du Ministère

Le mandat, la vision et la mission

Le vaste mandat d’Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est ancré dans un solide fondement législatif qui comporte la *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, et les lois concernant les territoires (www.inac.gc.ca/legisl/legisl_f.html).

C’est à AINC qu’il incombe en premier lieu de remplir les obligations constitutionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral envers les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord. Le Ministère offre les fonds nécessaires pour veiller à ce que les Indiens inscrits vivant dans les réserves jouissent de services essentiels semblables à ceux fournis aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Au nombre des services en question figurent l’éducation, le logement, l’infrastructure communautaire, l’aide sociale et les services sociaux de soutien. De plus, le Ministère négocie et supervise la mise en œuvre des règlements de revendications globales et particulières, favorise le développement économique et, au nom du gouvernement fédéral, négocie et met en œuvre des ententes d’autonomie gouvernementale.

Dans le Nord du Canada, le Ministère participe à l’élaboration des structures d’exercice des pouvoirs territoriaux, favorise le développement durable et protège l’environnement nordique. Il encourage le leadership canadien dans l’intendance environnementale et le développement durable au sein des nations circumpolaires.

Mission : Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières nations et les gens du Nord.

Vision : La vision d’AINC épouse celle énoncée dans *Rassembler nos forces*. Sa mise en œuvre fructueuse créera un environnement propice à un avenir prometteur pour l’ensemble des Premières nations, des Inuits et des gens du Nord. Elle favorisera l’autosuffisance, l’autonomie économique et des gouvernements autochtones responsables.



Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*, cette commission agit à titre d'organisme indépendant. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Créée en 1991 à titre de principal organisme dans le domaine de la recherche polaire, la Commission canadienne des affaires polaires est chargée de réviser, de promouvoir et de diffuser les renseignements sur les régions polaires. Elle a pour mandat de contribuer à la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires au Canada et de mettre en valeur le profil international de notre pays à titre de nation circumpolaire. Il lui incombe de présenter au gouvernement fédéral des recommandations sur l'orientation de ses politiques sur les sciences polaires.

Mission : Assurer dans les régions polaires une présence nationale et internationale efficace en matière de sciences et de technologie polaires, présence qui contribuera à une meilleure compréhension des questions polaires.

Vision : D'ici 2002, la Commission canadienne des affaires polaires jouera un rôle central dans le perfectionnement et la diffusion des connaissances nordiques grâce à la consultation, à la communication et aux partenariats, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes et de leurs responsabilités dans le monde circumpolaire.

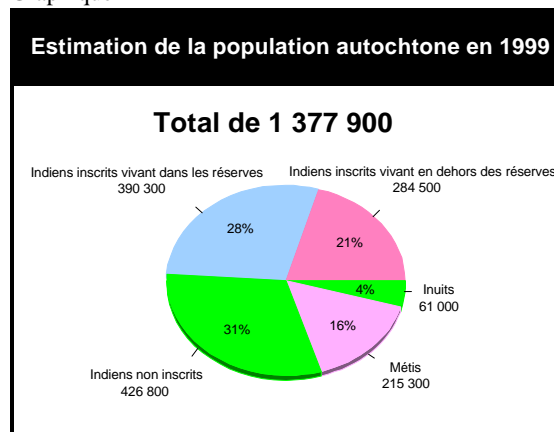
L'environnement des activités

Un profil de la population autochtone au Canada

Au Canada, la population totale autochtone était estimée à 1 377 900 en 1999 (voir le graphique 1). Environ 4,5 p. 100 des Canadiens sont d'ascendance autochtone. On dénombre 610 Premières nations qui se regroupent en 52 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Les Indiens vivant dans les réserves représentent 58 p. 100 de la population des Indiens inscrits.

Chez les Indiens inscrits, la population vivant dans les réserves s'accroît de 2,1 p. 100 tandis que celle qui vit hors des réserves augmente de 2,7 p. 100 par année, soit un taux de croissance presque deux fois supérieur à celui de l'ensemble du Canada. Les projections pour la période allant de 1999 à 2009 indiquent que la population des Indiens inscrits augmentera de 19 p. 100 par rapport à 10 p. 100 pour la population canadienne dans son ensemble.

Graphique 1





La population d'Indiens inscrits est jeune, d'un âge médian de 25 ans par rapport à 35 ans chez l'ensemble des Canadiens. Plus de 60 p. 100 des Indiens qui vivent dans les réserves ont moins de 30 ans (voir le graphique 2).

Ces caractéristiques démographiques exercent des pressions sur la demande de services essentiels comme l'éducation, les écoles, le logement et l'infrastructure publique, et rehaussent les besoins en matière de services sociaux, en raison du fort taux de constitution de nouvelles familles. Elles se traduisent aussi par l'afflux croissant de chercheurs d'emploi. Les populations autochtones dans le Nord possèdent des caractéristiques démographiques semblables.

Bien qu'on trouve des Autochtones dans tous les coins du Canada, il en existe de fortes concentrations dans les territoires (représentant 85 p. 100 de la population au Nunavut, 49 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et 23 p. 100 au Yukon, selon le recensement de 1996), ainsi que dans les provinces de l'Ouest.

Notons que 64 p. 100 des collectivités des Premières nations comptent moins de 500 résidents — seulement 5 p. 100 en comptent plus de 2 000. Chez les Indiens vivant dans les réserves, 36 p. 100 habitent en milieu urbain tandis que 45 p. 100 vivent en milieu rural, 17 p. 100 dans des zones d'accès particulier et 2 p. 100 en région éloignée. Ces facteurs expliquent les coûts plus élevés de la prestation des services.

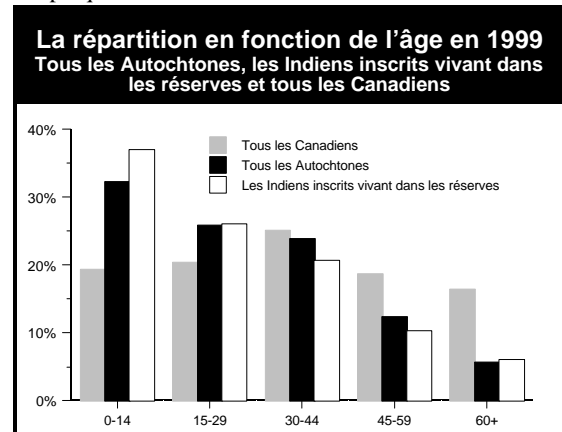
Dans le Nord, le contexte autochtone diffère de celui du sud et pose donc des défis différents au chapitre des politiques autochtones. Le Nord compte moins de réserves et la proportion des Autochtones au sein de la population est extrêmement élevée — environ 56 p. 100 par rapport à 4,3 p. 100 dans le reste du Canada. Si la population est numériquement faible, la masse continentale, elle, s'étend sur une superficie supérieure à 40 p. 100 du Canada.

Les défis

Affaires indiennes et du Nord Canada

Durant l'année visée par le rapport, des progrès considérables ont été réalisés en partenariat avec les organisations des Premières nations et des Inuits. Toutefois, de nombreux défis doivent encore être relevés aux chapitres des conditions socioéconomiques déplorables qui persistent dans plusieurs collectivités des Premières nations et des Inuits, de l'obligation des Premières nations de rendre des comptes concernant l'utilisation des ressources, des revendications et des litiges toujours en suspens, du renforcement des structures d'exercice des pouvoirs et des possibilités économiques dans le Nord.

Graphique 2





Les conditions socioéconomiques :
Rassembler nos forces prévoit un éventail d'initiatives gouvernementales, pleinement intégrées, visant à réaliser les réformes structurelles requises pour relever ces défis (voir les pages 15 à 21).

L'obligation de rendre des comptes :
L'un des principaux défis à relever pour AINC et les Premières nations est de voir à la mise en place de régimes efficaces et uniformes de reddition des comptes répondant aux besoins des membres des Premières nations et garantissant au public, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, que les ressources sont sainement gérées. Cette double obligation de rendre des comptes, c'est-à-dire des dirigeants des Premières nations envers leurs membres et des gouvernements des Premières nations envers le gouvernement fédéral, se reflète dans les modalités des ententes de transfert financier aux Premières nations. L'édification et le renforcement des capacités d'exercer localement les pouvoirs auront pour effet d'améliorer la reddition des comptes en précisant les domaines de compétence et de responsabilité de façon à ce que les membres des collectivités puissent s'attendre à un leadership responsable et même l'exiger. En partenariat avec AINC, les Premières nations ont entrepris une série d'initiatives visant à renforcer l'obligation de rendre des comptes (les détails sont donnés aux pages 28 et 29).

- Selon le recensement de 1996, l'écart au chapitre des revenus entre les Premières nations et les non-Autochtones continuait de s'accroître et la majorité des Autochtones vivaient sous le seuil de la pauvreté ou s'y maintenaient à peine.
- Le taux de chômage en 1996 chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves s'élevait à 29 p. 100, soit trois fois plus que le taux dans l'ensemble du Canada.
- La dépendance à l'égard de l'aide sociale dans les réserves était de 43 p. 100 en 1998.
- En 1996, 37 p. 100 des Indiens vivant dans les réserves avaient mené des études postsecondaires en comparaison de 31 p. 100 en 1991, ce qui représente un écart par rapport à 65 p. 100 dans l'ensemble du Canada en 1996.
- Le surpeuplement reste un problème (18,6 p. 100 des logements dans les réserves comptent plus d'une personne par pièce en comparaison de 1,7 p. 100 pour l'ensemble du Canada).

Les revendications et les litiges en suspens : AINC continue de se pencher sur les implications politiques de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Delgamuukw et sur l'incertitude qui en découle. La décision a accru les pressions exercées sur les gouvernements pour qu'ils concluent des traités permettant de résoudre les ambiguïtés dans les régions où les questions relatives aux droits et aux titres ancestraux n'ont pas encore été réglées (p. ex., en Colombie-Britannique, dans certaines parties du Québec, de l'Ontario, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon). La décision impose une obligation plus rigoureuse de consulter les groupes autochtones au sujet des violations de leurs droits ancestraux commises par les gouvernements dans le cadre de leurs activités, mais elle offre également des possibilités aux Autochtones de travailler avec les provinces en vue d'avoir accès aux ressources.



Le principal défi relatif aux revendications particulières consiste à remplir les obligations juridiques du gouvernement et à savoir prévoir les ressources nécessaires pour accorder des indemnités appropriées, tout en améliorant les relations avec les Premières nations. C'est pourquoi AINC travaille avec les Premières nations à la mise sur pied d'un organisme indépendant de revendication qui facilitera les négociations sur le règlement des griefs. Un tel organisme devrait éliminer la perception selon laquelle le gouvernement du Canada se place en conflit d'intérêts en agissant comme juge, juré et partie défenderesse dans le règlement des revendications présentées contre lui. De plus, cet organisme rendrait le processus de règlement plus efficace et aiderait à régler les revendications en suspens dans les limites d'un budget de règlement.

En ce qui a trait à la gestion des litiges, 10 fois plus de personnes que l'an dernier ont présenté cette année des demandes d'indemnisation en alléguant des sévices subis dans les pensionnats. Par ailleurs, le nombre des litiges concernant d'autres écoles s'élevait à près de 600 cas à la fin de 1998-1999. AINC prend des mesures pour favoriser le recours à des méthodes de règlement extrajudiciaire permettant de résoudre ces différends de manière équitable, rentable et durable.

Un certain nombre d'initiatives sont en marche pour régler les revendications et les litiges en suspens (les détails sont donnés aux pages 24 à 27).

Le Nord : Le défi est de continuer à élaborer de nouvelles institutions d'exercice des pouvoirs qui tiennent compte des intérêts des Autochtones et des intérêts communs de toutes les autres personnes au Canada, tout en travaillant à renforcer la base économique du Nord, conformément à l'engagement pris dans le Budget fédéral de 1998.

À l'automne 1998, la première mine de diamants au Canada a commencé sa production au nord de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les perspectives concernant d'autres mines de diamants, ainsi que d'autres projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière, se révèlent favorables. Toutes ces activités se dérouleront dans le contexte des régions nordiques, où les taux de chômage se maintiennent parmi les plus élevés au Canada et où de nombreuses collectivités sont aux prises avec des conditions sociales et économiques pitoyables.

Parallèlement, il sera nécessaire de continuer à faire progresser l'ambitieux programme législatif afin d'offrir le fondement juridique à de nombreux offices de gestion des ressources qui sont créés à la suite du règlement de revendications territoriales. Les initiatives précises pour relever ces défis sont décrites aux pages 32 à 37. Les réalisations sur le plan législatif et réglementaire sont indiquées à la page 64.

La Commission canadienne des affaires polaires

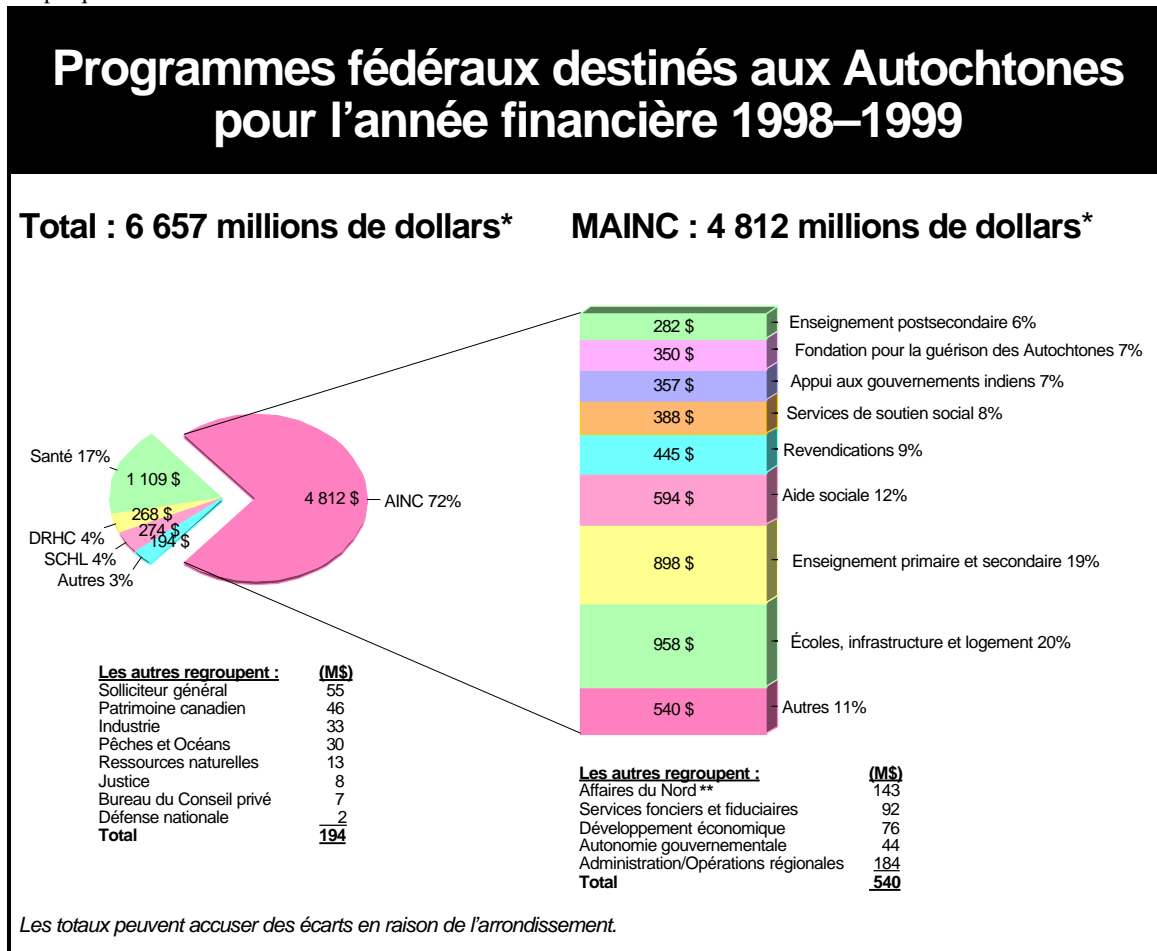
Compte tenu de son vaste mandat, la Commission canadienne des affaires polaires devra relever les défis suivants : évaluer les changements sur le plan national et international, établir des priorités et présenter au gouvernement des recommandations qui tiennent compte des nouveaux partenariats au pays et à l'étranger. Pour y arriver, la Commission a entrepris diverses initiatives (les détails sont donnés aux pages 43 et 44).



Le Ministère dans le contexte gouvernemental

Au total, 12 institutions fédérales, dont AINC, offrent des programmes aux peuples autochtones. Ces ministères et organismes ont dépensé en tout 6,7 milliards de dollars en 1998–1999 (voir graphique 3). Ces sommes permettent aux Autochtones d’obtenir, au sein de leurs collectivités, une gamme de services essentiels qui se comparent à ceux fournis aux autres Canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

Graphique 3



* Les dépenses représentées sur le graphique 3 sont de type budgétaires seulement.

** Représente la proportion des dépenses sur la base des populations autochtones (56 pourcent) et non-autochtones (44 pourcent) dans le nord.



Les partenaires dans la prestation conjointe

Le tableau suivant fournit une synthèse des principaux engagements axés sur les résultats, des dépenses (1 845 millions de dollars au total) ainsi que des programmes et des initiatives entrepris en 1998–1999 par les autres ministères fédéraux dans le but d'améliorer les conditions de vie des Autochtones du Canada.

Priorités/ Institution fédérale	1998–1999 Dépenses (en millions de dollars)	Programmes
<i>RENFORCER LES COLLECTIVITÉS ET LES ÉCONOMIES, ET APPUYER LES GENS</i>		
Santé Canada	1 109,0	Services de santé non assurés. Services de santé communautaires, Hygiène et surveillance du milieu de travail, et Services hospitaliers. Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et des drogues pour les Autochtones. Programme Grandir ensemble — Santé mentale des collectivités et développement de l'enfant, et programme Bon départ. Programme d'action national pour les enfants. Stratégie contre le diabète chez les Autochtones. Institut de santé pour les Autochtones. Programme du logement et des collectivités des Premières nations. <i>Pour plus de renseignements, téléphonez au (613) 954-8815 ou consultez le site Web au www.hc-sc.gc.ca.</i>
Développement des ressources humaines Canada	274,2	Stratégie de développement des ressources humaines autochtones. Stratégie emploi jeunesse. <i>Pour plus de renseignements, téléphonez au (819) 953-1812 ou consultez le site Web au www.hrhc-drhc.gc.ca.</i>
Société canadienne d'hypothèques et de logement	268,1	Dans les réserves — Logement sans but lucratif dans les réserves et Programme d'aide à la remise en état des logements en dehors des réserves — Programme de démonstration pour les ruraux et les Autochtones et programme de logements pour les Autochtones en milieu urbain. Programme d'aide à la remise en état des logements et Programmes de réparations d'urgence. <i>Pour plus de renseignements, téléphonez au (613) 748-2586 ou consultez le site Web au www.cmhc-schl.gc.ca.</i>
Solliciteur général du Canada	55,0	Politique sur les services de police des Premières nations — Services de police dans les réserves des Premières nations. Solliciteur général du Canada et Services correctionnels Canada — trouver des façons novatrices de transiger avec les contrevenants autochtones dans les collectivités et élaborer des programmes appropriés au sein des établissements. <i>Pour plus de renseignements, téléphonez au (613) 991-0241 ou consultez le site Web au www.sgc.gc.ca.</i>
Industrie Canada	33,2	Entreprise autochtone Canada — favoriser l'expansion, la compétitivité et la réussite des entreprises autochtones dans les marchés canadiens et internationaux. <i>Pour plus de renseignements, téléphonez au (613) 992-6033 ou consultez le site Web au www.abc.gc.ca.</i>



Priorités/ Institution fédérale	1998–1999 Dépenses (en millions de dollars)	Programmes
Pêches et Océans Canada	30,4	Stratégie sur les pêches autochtones, dont l'objet est d'accroître la participation des Autochtones à tous les aspects des pêches côtières, à la gestion de l'habitat du poisson et aux possibilités de pêche commerciale. <i>Pour plus de renseignements, communiquez avec la Direction des affaires autochtones au (613) 993-9161 (Pêches et Océans Canada).</i>
Ressources naturelles Canada	13,2	Arpentage des terres du Canada, Programme de foresterie des Premières nations et initiatives de perfectionnement des capacités en gestion des ressources. <i>Pour plus de renseignements, communiquez avec la Direction générale de la gestion des finances au (613) 996-6865 (Ressources naturelles Canada).</i>
Justice Canada	8,2	Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, études juridiques pour les Autochtones, Fonds discrétionnaires pour les initiatives touchant la justice applicable aux Autochtones. <i>Pour plus de renseignements, communiquez avec la Direction générale des programmes/la Direction de la justice autochtone au (613) 957-3180 (ministère de la Justice).</i>
Défense nationale	1,2	Canadian Rangers, Bold Eagle, Programme d'enrôlement des Autochtones du Nord, programme Bon départ (emploi pour les étudiants) — Ces programmes recrutent et forment du personnel qualifié pour des emplois à temps plein et à temps partiel dans les Forces canadiennes. <i>Pour plus de renseignements, communiquez avec les Services ministériels au (613) 992-6033 (ministère de la Défense nationale).</i>
<u>RENOUVELER LES PARTENARIATS</u>		
Patrimoine Canada	45,5	Centres d'accueil autochtones, Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, Programme des femmes autochtones, Programme des langues autochtones, Accords territoriaux sur les langues autochtones et centres polyvalents pour les jeunes Autochtones en milieu urbain. <i>Pour plus de renseignements, communiquez avec la Direction des citoyens autochtones au (819) 994-3907 (Patrimoine Canada).</i>
<u>RENFORCER L'EXERCICE DES POUVOIRS PAR LES AUTOCHTONES</u>		
Bureau du Conseil privé	7,3	Commission sur les revendications particulières des Indiens <i>Pour plus de renseignements, téléphonez au (613) 957-5180 ou consultez le site Web au www.indianclaims.ca.</i> Négociations sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones et collectivités et associations autochtones représentant les Autochtones vivant en dehors des réserves <i>Pour plus de renseignements, communiquez avec l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits au (613) 947-1848 (Bureau du Conseil privé).</i>
Total	1 845,3	



Partie III – Le rendement du Ministère

Tableau des engagements axés sur les résultats

Affaires indiennes et du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires		
afin de fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	ce qui sera démontré par :	mention des réalisations :
un environnement qui : favorise un avenir plus prometteur pour tous les Inuits et les membres des Premières nations en répondant à leurs griefs passés et en comblant l'écart entre les conditions de vie des Inuits et des Premières nations, d'une part, et des non-Autochtones, d'autre part; encourage l'amélioration des compétences et du savoir-faire, favorisant des gouvernements autochtones plus viables et responsables ainsi qu'une autosuffisance et une indépendance économique accrues	<ul style="list-style-type: none"> des collectivités, des économies et des gens plus forts; des partenariats renouvelés avec les Inuits et les peuples des Premières nations; un exercice des pouvoirs par les Autochtones plus fort; une nouvelle relation financière avec les gouvernements autochtones 	<p>pages 16 à 20</p> <p>pages 22 et 23</p> <p>pages 24 à 26</p> <p>pages 28 à 30</p>
un programme pour le Nord visant à renforcer la base économique, à promouvoir le développement durable, à protéger l'environnement et à élaborer des systèmes d'exercice des pouvoirs compatibles avec les valeurs autochtones	<ul style="list-style-type: none"> la gestion des intérêts du gouvernement fédéral dans le Nord; la promotion du développement durable dans le Nord 	<p>pages 33 et 34</p> <p>pages 36 et 37</p>
une présence nationale et internationale efficace dans les régions polaires en relation avec la science et la technologie polaires, qui contribue à une meilleure compréhension des questions polaires	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration et la dissémination des connaissances relatives aux régions polaires. 	<p>pages 43 à 44</p>

La terminologie servant à décrire le rendement

Le rendement du Ministère se mesure à partir de résultats à court, à moyen et à long termes, ainsi que par des activités et des extraits définis comme suit :

Termes décrivant le rendement	Mesuré par (exemples)
Les résultats à long terme ou définitifs font référence aux changements dans les tendances sur le plan des conditions sociales, culturelles et économiques des Autochtones. Ces tendances subissent d'importantes influences de l'extérieur.	l'achèvement des études, les facteurs déterminants de la santé, les indices économiques (revenus d'emploi)
Les résultats à court et à moyen termes concernent les changements progressifs qui influencent la capacité des Autochtones d'obtenir des résultats à long terme.	la signature d'une entente, l'amélioration des capacités en matière de programmes, des compétences accrues, des modifications à l'infrastructure matérielle, des changements aux pratiques de fonctionnement
Les activités et les extraits touchent les processus et la production de résultats et de produits concrets.	la poursuite des négociations, l'élaboration d'une stratégie ou d'une politique, la réalisation de recherches



Les réalisations – Le Programme des affaires indiennes et inuites

Quelle est la raison d'être de nos activités?

L'objectif du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) est d'aider les collectivités des Premières nations et des Inuits à édifier des collectivités saines, durables et autonomes dans l'exercice de leurs pouvoirs, qui jouissent des mêmes services essentiels que ceux dispensés aux autres résidents canadiens par les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Le PAII s'acquitte aussi de plusieurs des obligations constitutionnelles et juridiques du Canada envers les Premières nations et les Inuits. Il négocie et met en œuvre les règlements de revendications territoriales. Ces règlements apportent une solution à des griefs historiques et procurent la certitude quant aux titres fonciers et à l'accès aux ressources. Ils créent un climat propice au développement économique et permettent d'éviter le fastidieux processus de recours aux tribunaux.

Le PAII comporte deux secteurs d'activité : les Services aux Indiens et aux Inuits et les Revendications.

Ce qu'il en a coûté?

	<u>Services aux Indiens et aux Inuits</u>	<u>Revendications</u>	<u>Total</u>
Dépenses prévues	3 856 138 000 \$	392 058 000 \$	4 248 196 000 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>4 187 187 889 \$</i>	<i>445 409 724 \$</i>	<i>4 632 597 613 \$</i>
Dépenses réelles en 1998–1999	4 141 732 308 \$	445 409 683 \$	4 587 141 991 \$

L'explication des écarts

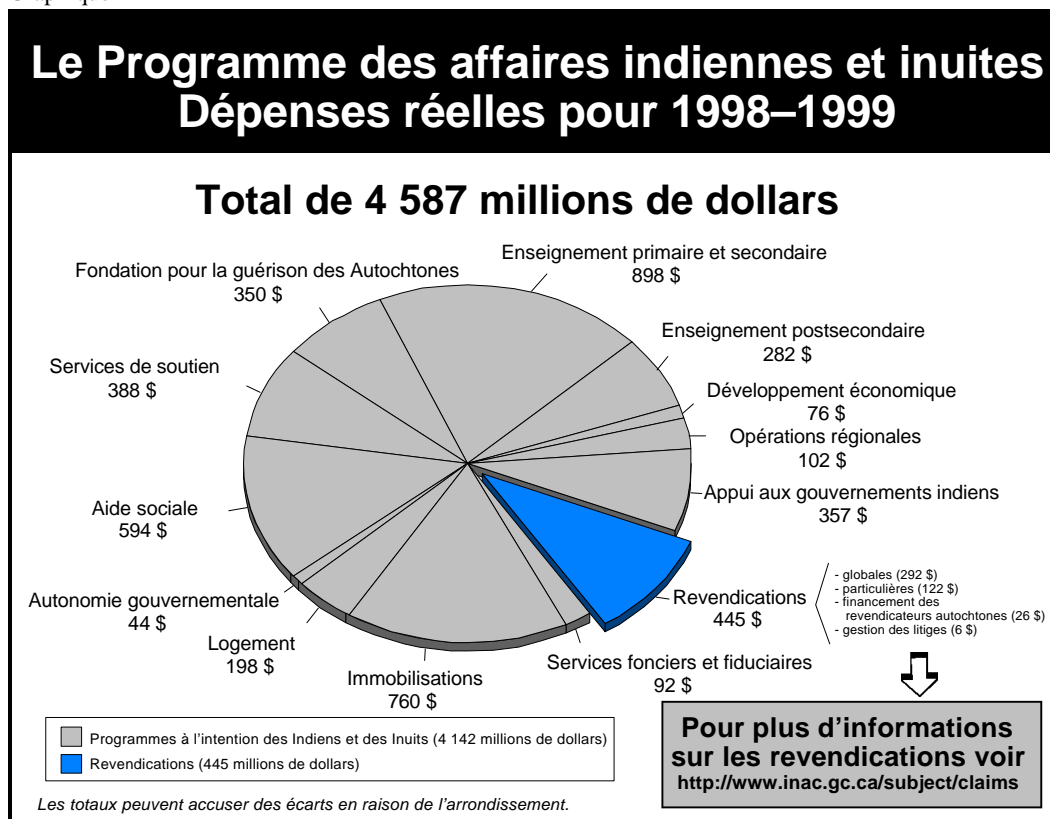
Les Services aux Indiens et aux Inuits : L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable aux 350 millions de dollars approuvés pour la Fondation pour la guérison des Autochtones (cette somme n'était pas comprise dans le montant des dépenses prévues). L'écart de 45 millions de dollars entre les dépenses autorisées et les dépenses réelles s'explique par le report à des années ultérieures de ressources de fonctionnement (12 millions de dollars) et de ressources pour financer les prêts garantis à même le Compte d'expansion économique chez les Indiens (33 millions de dollars).



Les Revendications : L'écart d'environ 53 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées se justifie principalement par ce qui suit : la construction d'une route toute saison pour les Cris de la Baie James (24 millions de dollars), des coûts accrus au chapitre de la gestion des litiges (17 millions de dollars), les règlements extrajudiciaires (7 millions de dollars) et le versement de fonds aux Tr'ondëk Hwëch'in pour leur entente définitive et celle sur l'autonomie gouvernementale (5 millions de dollars).

Le graphique 4 illustre la répartition des dépenses de 4,6 milliards de dollars effectuées dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuites en 1998–1999 conformément à des priorités interdépendantes.

Graphique 4



Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle, les Premières nations assument elles-mêmes la prestation de la majorité des programmes sociaux et économiques financés par AINC. Environ 85 p. 100 des fonds alloués aux Services aux Indiens et aux Inuits sont versés directement aux Premières nations et à leurs organisations pour des services gouvernementaux comme l'éducation, les services sociaux, l'infrastructure et les gouvernements locaux. Les provinces reçoivent une autre tranche de 9 p. 100 pour les services offerts dans le cadre de programmes à l'intention des Premières nations et des Inuits. Le Ministère n'administre directement que 6 p. 100 des fonds; la majorité de ces dépenses concernent les obligations juridiques envers les Premières nations et les Inuits.



Les priorités

Rassembler nos forces est un plan gouvernemental, pleinement intégré, qui vise à relever les défis clés que rencontrent les peuples autochtones — le besoin d'une réforme structurelle des programmes aux autochtones dispensés par le gouvernement fédéral dans le but de promouvoir l'autodépendance et le développement économique ainsi que la nécessité d'améliorer et de renforcer la capacité des organisations et des gouvernements autochtones de gouverner des systèmes de gouvernement prévisibles et responsables. Le plan d'action consiste en un certain nombre d'initiatives qui sont regroupées sous les quatre priorités suivantes:

- Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens (page 15)
- Renouveler les partenariats (page 21)
- Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones (page 23)
- Établir une nouvelle relation financière (page 27)

Aux pages suivantes, on décrit plus précisément les résultats attendus, les réalisations concrètes et une évaluation de notre rendement pour chacune des priorités du Programme des affaires indiennes et inuites.

Renforcer les collectivités et les économies, et appuyer les gens

Quels étaient nos engagements?

En définitive, **l'objectif visé** c'est-à-dire l'avènement de collectivités et d'individus en santé, autosuffisants et autonomes économiquement, se mesure par les tendances à long terme dans les indices économiques et par les initiatives dans les domaines suivants :

- Les investissements dans les ressources humaines
- La santé et la sécurité
- Le développement économique

Quels sont les facteurs ayant influencé le rendement?

Les défis que pose la réduction des écarts entre le niveau de vie des Autochtones et celui des non-Autochtones se compliquent par le fait que la population autochtone s'accroît presque deux fois plus vite que l'ensemble de la population canadienne. De plus, environ 60 p. 100 de la population autochtone est âgée de moins de 30 ans et près de 37 p. 100 des résidants dans les réserves ont moins de 15 ans. Il s'ensuit une demande accrue au chapitre de l'espace dans les écoles, de l'infrastructure publique, des services sociaux et des emplois.



Qu'avons-nous accompli en 1998-1999?

Les investissements dans les ressources humaines

Le jumelage de l'aide sociale à la formation et au perfectionnement

- Un groupe national de coordination des politiques, composé de l'Assemblée des Premières nations (APN), de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et d'AINC, élabore un cadre de réforme de l'aide sociale.
- Plus de 145 collectivités des Premières nations participent à 37 projets de démonstration reliés à l'aide sociale afin de mieux jumeler les bénéficiaires d'aide sociale aux possibilités de formation et de perfectionnement.
- Des protocoles d'entente régionaux sur les réformes de l'aide sociale ont été signés avec le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique et l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador.

L'amélioration des programmes et des services pour les familles avec enfants

- AINC travaille avec les Premières nations à la mise en œuvre du Régime de prestations nationales pour enfants.
- Conformément aux objectifs généraux du Programme de prestations nationales pour enfants, les Premières nations élaborent des initiatives communautaires qui favorisent l'employabilité des parents ainsi que la santé et le bien-être des enfants des Premières nations.

La création de nouvelles possibilités de formation

- Plus de 17 000 jeunes Inuits et des Premières nations bénéficient chaque année de leur participation à la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations. Selon une évaluation provisoire et les commentaires reçus dans le contexte de l'évaluation interministérielle de la stratégie Emploi Jeunesse, les initiatives d'AINC sont accueillies favorablement par les participants.
- L'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail a contribué à accroître l'emploi grâce au travail réalisé avec les employeurs sur des stratégies visant le recrutement, le recyclage, la promotion et la rétention des Autochtones.

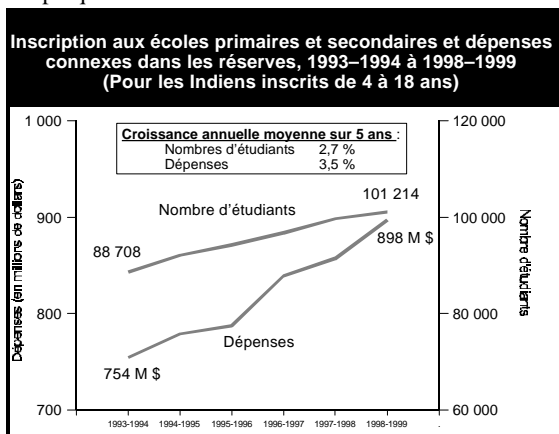
L'amélioration de l'éducation

- AINC appuie 146 projets de réforme de l'éducation en élaborant des critères en concertation avec l'APN.
- Le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, les Premières nations et AINC travaillent à un projet concernant les besoins particuliers et l'exercice des pouvoirs.
- Le Tribal Chiefs Institute de l'Alberta élabore des outils pédagogiques en langue crie à l'intention des écoles secondaires de premier cycle.
- Les Mi'kmaw Kina'matnewey, le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, Patrimoine Canada, DRHC et AINC travaillent à l'élaboration d'un programme d'études et de langues autochtones devant servir dans les écoles de la bande et de la province.

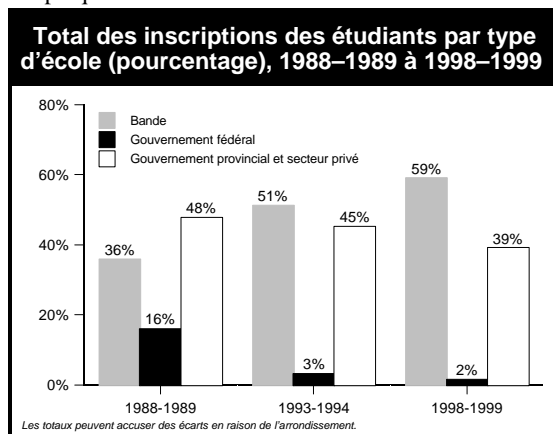


- Avec le Conseil en éducation des Premières Nations, représentant 21 Premières nations du Québec, AINC collabore à un important projet expérimental en éducation qui se concentre sur les programmes pour les enfants ayant des besoins particuliers.
- Un centre d'excellence en éducation est en voie d'être établi au Manitoba.
- En 1998–1999, le nombre d'élèves des Premières nations qui fréquentaient l'école primaire et secondaire a grimpé à 101 214 (voir le graphique 5). Ce nombre représente un taux de participation de 80 p. 100 de la population visée. Trois élèves sur cinq fréquentaient des écoles administrées par les bandes dans les réserves (voir le graphique 6).

Graphique 5

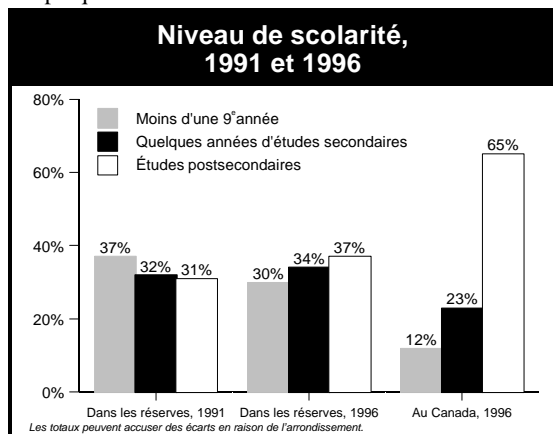


Graphique 6



- Davantage d'étudiants des Premières nations obtiennent leur diplôme du niveau secondaire et font des études postsecondaires. En 1998-1999, la proportion d'étudiants qui poursuivaient leurs études jusqu'en 12^e année s'élevait à 77 p. 100 par rapport à 75 p. 100 l'année précédente. Le niveau de scolarité des Premières nations accuse une baisse par rapport à la moyenne nationale, mais il continue de s'améliorer — 37 p. 100 de la population dans les réserves avait fait au moins son secondaire en 1996, par rapport à 31 p. 100 en 1991. Dans l'ensemble, c'était le cas pour 65 p. 100 des Canadiens en 1996 (voir le graphique 7).

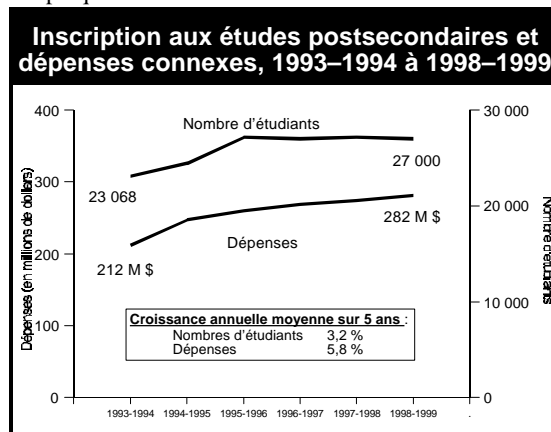
Graphique 7





- Depuis 1993–1994, l’investissement dans l’enseignement postsecondaire est passé de 212 millions de dollars à 282 millions (voir le graphique 8). De 23 068 qu’elles étaient en 1993–1994, les inscriptions des étudiants des Premières nations se sont chiffrées à environ 27 000 en 1998–1999. Le taux d’emploi chez les Indiens inscrits vivant dans les réserves est beaucoup plus élevé pour les diplômés d’études supérieures, soit 60 p. 100, que pour ceux du niveau secondaire, avec 46 p. 100.
- Le revenu individuel moyen des diplômés du niveau postsecondaire est également supérieur (19 137 \$ par rapport à 14 331 \$ pour les diplômés du niveau secondaire). Les avantages de l’éducation ne s’arrêtent pas aux possibilités d’emploi immédiates. En effet, les diplômés pourvus de compétences, de techniques et d’habiletés nouvelles sont des atouts précieux qui contribuent à enrichir les ressources humaines de leur collectivité et à les rendre plus durables.
- La proportion d’Autochtones qui ont suivi des études postsecondaires est passée de 39 p. 100 en 1991 à 43 p. 100 en 1996, en comparaison de 51 p. 100 dans l’ensemble du Canada cette année-là. Durant la même période, la population autochtone qui n’avait pas terminé ses études secondaires a fléchi de 50,4 p. 100 à 48,4 p. 100.

Graphique 8



La santé et la sécurité

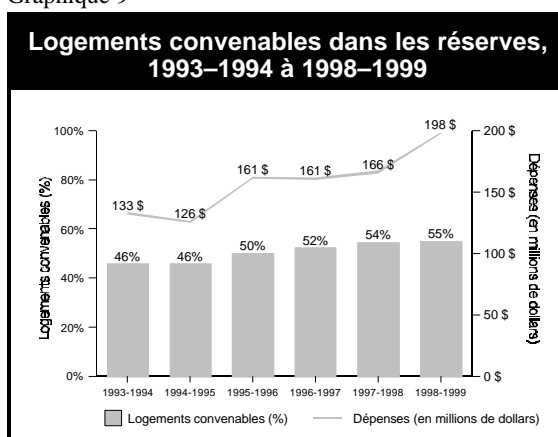
Le logement, l’infrastructure et la sécurité des collectivités :

- Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au site internet sur les infrastructures communautaires et sur le logement: http://www.inac.gc.ca/regions/hq/infra/intro_f.html.
- Un nouveau fonds pour l’innovation en matière de logement vise le perfectionnement des capacités et l’innovation dans ce domaine. Jusqu’à présent, 27 projets ont reçu des fonds et sont actuellement en marche. Plusieurs des logements projetés, conçus dans l’optique du développement durable, doivent permettre de réduire la consommation d’eau et d’énergie, et l’utilisation des égouts.
- Une étude sur l’évaluation de cinq projets pilotes, entrepris en 1995, touchant l’initiative de logements innovateurs des premières nations a prouvé que l’utilisation de matériaux de construction et de la main-d’oeuvre local contribuaient de façon efficace au développement de logement pour les premières nations.

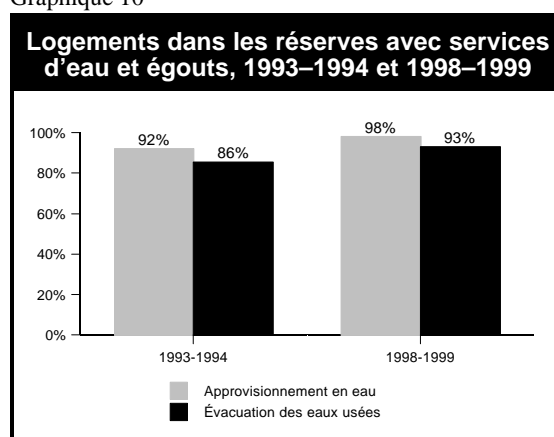


- Le pourcentage de logements convenables dans les réserves est passé de 46 p. 100 en 1993–1994 à 55 p. 100 en 1998–1999 (voir le graphique 9). Ainsi, cette année-là, 2 675 unités de logement ont été construites et 2 864 ont été rénovées.
- Le Ministère croit qu’il est prioritaire d’augmenter le nombre de logements pourvus des services essentiels et finance des projets d’égout et d’approvisionnement en eau dans les réserves. En 1998–1999, 98 p. 100 des logements étaient desservis par un aqueduc et 93 p. 100 disposaient d’un système d’égout, soit une hausse par rapport à 92 p. 100 et à 86 p. 100 respectivement en 1993–1994 (voir le graphique 10). De plus, les progrès se sont maintenus au chapitre du financement pour agrandir les espaces disponibles dans les écoles des réserves, dont la superficie est passée de 675 689 m² en 1993–1994 à 839 494 m² en 1998–1999 (un taux de croissance moyenne annuelle de 4,4 p. 100 sur cinq ans).

Graphique 9



Graphique 10



- Les Premières nations exercent de plus en plus leurs pouvoirs en matière de réglementation administrative, et cela, afin de résoudre les problèmes de santé et de sécurité sur les terres de réserve. En 1998–1999, elles ont émis 71 règlements sur la santé et la sécurité en général, ainsi que sur les produits toxiques.

Les mesures de décontamination des sites jugés prioritaires dans les réserves :

- Le Ministère a travaillé avec diligence à la réalisation de ses objectifs liés à la détermination et à l'évaluation des sites contaminés et à leur décontamination. Environ 2 400 problèmes environnementaux ont été cernés et ont fait l'objet d'une enquête. Des mesures correctrices ont été prises à l'égard d'environ 450 sites. Au cours de 1998–1999, AINC a consacré 16,5 millions de dollars aux évaluations, à la décontamination des sites prioritaires, de même qu'à la résolution des problèmes environnementaux hors réserves qui affectaient les terres de réserve et à la formation en matière de prévention dans les collectivités.



Le développement économique

La création d'un climat favorable

- En vertu de la stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, les différents ministères du gouvernement fédéral ont collectivement identifiés une cible d'environ 80 millions de dollars en contrats à être attribués à des entreprises autochtones pour l'année civile 1998. Le rapport d'évaluation intérimaire d'AINC sur la mise en oeuvre de la stratégie indiquait que le plafond fédéral avait été dépassé.
- Un total de 103 projets ont été approuvés dans le cadre du Fonds pour la création de possibilités économiques en 1998–1999. Chaque dollar de participation versé par AINC s'est traduit par 7,13 \$ en actif des Premières nations et autres sources de financement (actif et passif). En retour, on a pu créer 429 emplois directs à plein temps et 301 à temps partiel, ainsi que 135 emplois indirects à temps plein et 75 à temps partiel.
- Dans le cadre du Fonds pour l'accès aux ressources, 34 projets ont reçu une approbation en 1998–1999. Chaque dollar de participation versé par AINC a généré 3,30 \$ d'actif des Premières nations et autres sources de financement (actif et passif). En retour, 247 emplois directs à plein temps et 59 à temps partiel, et 75 emplois indirects à temps plein et 86 à temps partiel, ont été créés.
- L'initiative fédérale-provinciale-territoriale de partenariat régional a appuyé la participation des Autochtones à la planification et à la mise en oeuvre de dix importants projets reliés aux ressources dans toutes les régions du Canada. Ces projets touchaient les domaines de la foresterie, de l'énergie, de l'irrigation, de l'agriculture et du tourisme écologique. Au nombre des retombées économiques directes figurent les répercussions favorables sur l'emploi, la formation, le développement de l'infrastructure, sans compter celles associées au développement de la petite entreprise.
- Le soutien accordé par AINC aux tribunes de partenariats avec les entreprises, comme l'initiative Business at the Summit en Colombie-Britannique, le forum pour le renouveau économique de l'Ontario, le Corporate Circle en Saskatchewan et l'Initiative conjointe de développement économique au Nouveau-Brunswick, a suscité une meilleure coopération et des partenariats plus étroits entre le secteur privé et les gouvernements autochtones.
- Lors d'une table ronde sur les services financiers, regroupant des représentants du gouvernement fédéral, de l'Association des banquiers canadiens et de plusieurs grandes institutions financières, les participants ont cerné des façons d'aider les Autochtones à obtenir des prêts aux fins de développement commercial et communautaire.
- Au cours de l'année, 68 règlements nouveaux ou modifiés sur l'imposition des Premières nations ont été adoptés. De plus, on a traité quelque 92 252 baux sur des terres de réserve, licences, permis et autres transactions foncières, dont la majorité appuyaient directement les activités de développement économique des Premières nations.
- La Commission du pétrole et du gaz des Indiens a permis le forage de 97 nouveaux puits sur les terres des Premières nations, vérifié 160 demandes de redevances et recueilli plus de 98 millions de dollars découlant des activités d'exploitation pétrolière et gazière effectuées pour le compte des Premières nations.
- Le Programme de négociation de l'accès aux ressources a consacré plus de 5 millions de dollars pour appuyer les négociations des Premières nations avec les gouvernements et le secteur privé concernant l'accès aux ressources en dehors des réserves ou leur gestion, l'obtention de retombées dans le contexte d'importants projets et l'aliénation des ressources dans les réserves.



Dans quelle mesure avons-nous réussi sur le plan de la rentabilité?

Les résultats se sont révélés variables. Certaines collectivités des Premières nations et des Inuits ont réalisé des progrès importants. Par ailleurs, beaucoup trop de collectivités accusent toujours du retard dans la majorité des indicateurs d'une saine collectivité. Les investissements qui renforcent les collectivités et les économies tout en appuyant les gens contribueront non seulement à la santé et au bien-être des populations vivant dans les réserves, mais ils rendront les collectivités plus viables et autosuffisantes sur le plan économique, réduisant par le fait même les coûts sociaux et de la santé.

Renouveler les partenariats

Quels étaient nos engagements?

En définitive, **l'objectif visé** est de renouveler le partenariat avec les Premières nations et les Inuits pour qu'il soit fondé sur le respect et la responsabilité réciproques. Un tel partenariat est essentiel aux réformes, à la réconciliation et à la guérison souhaitées, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes applicables en théorie et en pratique. Les réalisations sont mesurées en fonction de ce qui suit :

- Des relations de travail efficaces
- L'éducation du public canadien sur les questions autochtones
- La mise en œuvre de la stratégie de réconciliation et de guérison
- De nouvelles approches à l'égard des relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations.

Quels sont les facteurs ayant influencé le rendement?

Il n'est possible d'atteindre les objectifs concernant les questions autochtones que si tous les ordres de gouvernement travaillent en coopération entre eux et avec les Autochtones. Il nous faut aller au-delà des débats et des désaccords sur les compétences et les responsabilités et recourir à de nouvelles approches propices aux partenariats.



Qu'avons-nous accompli en 1998-1999?

Des relations de travail efficaces

- INAC a élaboré, avec l'Assemblée des Premières nations (APN), le *Plan d'action avec les Premières nations* qui servira de paramètres à la mise en œuvre de *Rassembler nos forces* sur les plans national, régional et communautaire.
- Le Ministère prépare, avec l'Inuit Tapirisat du Canada, un plan d'action grâce auquel les priorités inuites seront prises en considération dans le processus décisionnel.
- Une entente a été conclue avec le Congrès des Peuples Autochtones sur les priorités, notamment la nécessité d'élaborer des structures et des institutions gouvernementales pour veiller aux intérêts autochtones en dehors des réserves.
- De nouveaux plans d'action régionaux, semblables au *Plan d'action avec les Premières nations*, ont été signés avec la Saskatchewan, l'Ontario et la région de l'Atlantique.
- En Saskatchewan, la Federation of Saskatchewan Indian Nations, le Bureau du Commissaire aux traités et le gouvernement du Canada ont entrepris des discussions préliminaires sur les traités. La province de la Saskatchewan y participe à titre d'observatrice. Il en est issu une déclaration de principes sur les questions relatives aux traités.
- Le groupe de travail mixte d'AINC et de l'APN représente un excellent exemple de partenariat en action. Le groupe de travail a présenté des options incluant la création proposée d'un organisme indépendant de revendication qui améliorera l'efficacité du processus des revendications particulières.

L'éducation du public canadien sur les questions autochtones

- Des initiatives d'éducation publique lancées conjointement avec les organisations autochtones régionales et nationales sont présentement en marche pour accroître la sensibilisation du public aux questions autochtones.
- Selon un sondage indépendant, même si les Canadiens perçoivent rarement les questions autochtones comme des priorités, ils sont nombreux (71 p. 100) à croire que le Canada devrait leur accorder autant ou plus d'attention qu'aux autres problèmes. D'autres sondages ont révélé que près de sept Canadiens sur dix étaient au courant des excuses présentées par le gouvernement aux Autochtones dans le contexte de *Rassembler nos forces* et les approuvaient.

La mise en œuvre de la stratégie de réconciliation et de guérison

- La Fondation pour la guérison des Autochtones, une société autochtone sans but lucratif établie pour gérer le fonds de guérison de 350 millions de dollars, appuie les initiatives communautaires visant à guérir les séquelles des sévices physiques et sexuels subis dans les pensionnats. Pour des renseignements détaillés, veuillez consulter le site Web au : <http://www.ahf.ca>.

De nouvelles approches dans les relations fédérales-provinciales-territoriales avec les Premières nations

- Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont rencontré les dirigeants autochtones nationaux en mai 1998 dans le but d'aller au-delà des querelles de compétences pour trouver de meilleures façons de travailler ensemble et d'obtenir des résultats concrets.



- En ce qui a trait aux questions autochtones urbaines, le gouvernement du Canada a publié une mise à jour du *Guide des initiatives fédérales à l'intention des Autochtones vivant en milieu urbain*. Il a poursuivi sa participation à l'initiative de guichet unique pour les services offerts aux Autochtones à Winnipeg et a organisé deux tables rondes sur les questions urbaines regroupant des fonctionnaires fédéraux, provinciaux, municipaux et autochtones, ainsi que des représentants du secteur privé.
- Une unité mixte de l'APN et d'AINC a été mise sur pied afin d'élaborer des partenariats. Cette initiative donne suite à une journée de réflexion qui s'est tenue en février 1999. Cette unité servira de « centre nerveux » aux efforts de coopération que déploient les groupes de réflexion et d'autres groupes pour élaborer des stratégies mettant de l'avant des partenariats entre AINC, les Premières nations et d'autres intervenants.

Dans quelle mesure avons-nous réussi sur le plan de la rentabilité?

Les progrès sont lents mais constants. Il faudra du temps avant de nouer de nouvelles relations de travail et d'accroître la sensibilisation aux questions autochtones. Cependant, les investissements consentis dans le renouvellement des partenariats procureront une base solide pour édifier, dans un effort concerté, des gouvernements autochtones durables et responsables dirigeant des collectivités saines, autosuffisantes et viables sur le plan économique.

Renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones

Quels étaient nos engagements?

En définitive, **l'objectif visé** est de renforcer les gouvernements des Premières nations et des Inuits, de sorte qu'ils s'acquittent de leur obligation de rendre des comptes à leurs membres et qu'ils aient les compétences de même que les autres attributs nécessaires pour gouverner leurs collectivités et gérer leurs relations avec les autres ordres de gouvernement. De plus, une certitude accrue à l'endroit des droits ancestraux, des titres fonciers et de l'accès aux terres et aux ressources, ainsi que le règlement des griefs en suspens, se manifestent par les réalisations dans les secteurs suivants :

- Les ententes sur l'autonomie gouvernementale
- Les progrès dans l'exercice des pouvoirs
- Le transfert des responsabilités fédérales
- Les règlements négociés des revendications
- L'amélioration du processus des revendications particulières
- Une meilleure gestion des litiges
- De meilleures communications



Quels sont les facteurs ayant influencé le rendement?

Comme toujours, les tribunaux ont une influence significative sur les questions autochtones. La décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Delgamuukw* concernant les titres ancestraux a eu des répercussions profondes non seulement sur le processus des traités en Colombie-Britannique, mais aussi sur la façon dont on aborde ces droits en général. La décision *Peter Paul* au Nouveau-Brunswick a eu une incidence considérable sur la foresterie dans cette province, mais aussi sur la teneur des relations avec les Autochtones au Nouveau-Brunswick et ailleurs. L'attention médiatique accordée à l'exercice des pouvoirs par les Autochtones a contribué à sensibiliser davantage le public et à accroître les attentes de progrès accélérés à ce chapitre. Pour des renseignements détaillés sur les décisions des tribunaux, veuillez consulter le site Web au : www.droit.umontreal.ca/doc/csc-scc/fr/index.html.

Qu'avons-nous accompli en 1998-1999?

Les ententes sur l'autonomie gouvernementale

- La négociation de plus de 80 ententes sur l'autonomie gouvernementale a progressé dans toutes les régions du pays. Au nombre des grandes réalisations figurent les suivantes :
 - Le Conseil tribal des Nisga'as, le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique ont paraphé une entente définitive le 4 août 1998, réglant ainsi une revendication datant d'un siècle et faisant progresser l'autonomie gouvernementale.
 - La Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in, au Yukon, a signé elle aussi une entente définitive le 16 juillet 1998.
 - Des ententes de principe sur l'autonomie gouvernementale ont été conclues avec les Premières nations de Westbank (le 3 juillet 1998) et de Sechelt (le 16 avril 1999), en Colombie-Britannique, et avec les United Anishnaabeg Councils (le 21 juin 1998) en Ontario.
 - Les Premières nations du traité n° 8, en Alberta, ont signé une déclaration d'intention afin d'amorcer un processus sur la négociation d'un traité et sur l'autonomie gouvernementale.
 - Des ententes cadres ont été signées avec l'Anishinabek Nation Union of Ontario Indians, le 26 novembre 1998 et avec trois groupes en Colombie-Britannique dans le cadre du processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (les Carcross/Tagish le 10 novembre 1998, les Ktunaxa-Kinbasket le 6 mai 1998 et le conseil des chefs des Kwakiutl Laich-Kwil-Tach, le 19 août 1998).

Les progrès dans les capacités d'exercer les pouvoirs

- On a procédé au lancement d'une initiative portant sur l'exercice des pouvoirs, l'acquisition des capacités et l'obligation de rendre des comptes. Menée de concert avec les associations et les institutions professionnelles régionales et nationales, cette initiative a pour but d'aider les Inuits, les Premières nations et les conseils tribaux à perfectionner leurs compétences et à élaborer des cours de formation, des processus et des institutions d'exercice des pouvoirs, de même que des outils de gestion et une planification communautaire intégrée et à long terme.



- Plus de 1 500 administrateurs des Premières nations se sont vu offrir des possibilités de formation en matière de services fonciers et fiduciaires. Parmi eux, 83 ont notamment participé au programme complet de formation en gestion foncière d'AINC, présenté en neuf modules.

Le transfert des responsabilités fédérales

- Une initiative conjointe d'élaboration de politiques, regroupant l'Assemblée des Premières nations et AINC, a été entreprise en vue d'élaborer des possibilités d'action et des solutions concrètes. L'activité a pour but de faire en sorte que les Premières nations en viennent à assumer graduellement la gestion des terres et l'exercice des pouvoirs. Cette initiative est dirigée par les Premières nations et, à ce titre, elle représente une première dans les relations entre AINC et les Premières nations.
- La *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* a reçu la sanction royale le 17 juin 1999.
- Cinq Premières nations participent à une initiative sur la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations, un projet expérimental qui leur permettra d'en arriver à exercer la gestion des ressources pétrolières et gazières dans les réserves.
- Au total, 127 Premières nations participent au programme d'AINC sur l'administration régionale des terres; 15 autres Premières nations se sont vu conférer les pouvoirs d'administrer leurs terres en vertu des articles 53 et 60 de la *Loi sur les Indiens*.

Les règlements négociés de revendications

- *La revendication au Yukon* :
Le 16 juillet 1998, les ententes définitives sur les revendications et sur l'autonomie gouvernementale avec les Tr'ondëk Hwëch'in, à Dawson (Yukon) étaient signées; par ailleurs les plans de mise en œuvre connexes étaient mis en vigueur le 15 septembre 1998.
- *La revendication de la Makivik* :
En 1998, les parties ont conclu un accord sur les questions principales concernant la partie des Territoires du Nord-Ouest. En février 1999 s'amorçaient les négociations sur la partie située au Labrador. On s'attend à ce que les ententes de principe qui en découlent soient combinées afin de permettre la négociation d'une entente définitive avec les Inuits du Nunavik.
- *La revendication de l'Association des Inuits du Labrador* : Les négociateurs se sont entendus verbalement sur tous les éléments de l'entente de principe préliminaire le 18 décembre 1998.

Le règlement d'une revendication n'est pas une fin en soi. Il amorce le processus par lequel les revendicateurs autochtones reprennent graduellement la maîtrise de leur destinée. Dans la plupart des cas, il faut plusieurs années pour en arriver à une entente définitive en raison du nombre de parties en cause, de l'âge de la revendication et de la nature unique et complexe de chacune d'entre elles.



- *La revendication des Nisga'as* : Le 4 août 1998, le Conseil tribal des Nisga'as, le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique paraphaient une entente définitive, réglant ainsi une revendication datant d'un siècle et faisant progresser l'autonomie gouvernementale. Les Nisga'as ont voté en faveur de l'entente définitive les 6 et 7 novembre 1998. Le projet de loi de mise en œuvre a été présenté à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique le 30 novembre 1998 et la sanction royale a été accordée le 27 avril 1999. L'entente a été signée par les représentants du conseil tribal des Nisga'a et de la province de la Colombie-Britannique le 27 avril 1999, et par le ministre des AINC le 4 mai 1999. Il est prévu que la législation fédérale sera présentée au parlement cet automne.
- *La revendication de la Première nation de Sechelt* : Les négociateurs ont paraphé une entente de principe sur le règlement d'une revendication territoriale globale.

L'amélioration du processus des revendications particulières

- Au cours de l'exercice financier de 1998-1999, le Ministère a réglé 23 revendications particulières.
- Durant la même période, environ dix revendications, qui faisaient antérieurement l'objet d'une évaluation, sont passées au stade des négociations. Un total de 15 nouvelles revendications ont été présentées aux fins d'évaluation.
- À l'heure actuelle, le Ministère évalue la validité de 302 revendications et a accepté d'en négocier 140.
- Un groupe de travail mixte de l'APN et d'AINC a présenté des options incluant la création proposée d'un organisme indépendant de revendication qui rendra le processus des revendications particulières plus efficace.

Une meilleure gestion des litiges

- AINC et le ministère de la Justice gèrent de mieux en mieux la charge sans cesse croissante de litiges. On s'affaire à mettre au point une méthode plus stratégique de gestion des litiges; ce travail s'est amorcé par l'étude exhaustive du contentieux d'AINC. L'adoption d'une répartition par portefeuille, regroupant les cas de nature semblable, permettra de tirer meilleur parti du savoir et des compétences en matière de politiques dont on dispose à l'échelle du Ministère.

De meilleures communications

- Il importe que tous les Canadiens comprennent mieux le processus des négociations sur l'autonomie gouvernementale. Grâce à des activités de communication, les tables de négociation procurent un moyen pour que les parties en cause comprennent le processus, les enjeux, les avantages et les résultats des ententes sur les revendications et l'autonomie gouvernementale. Toutes les tables de négociation sont chargées d'entreprendre des activités d'information publique et de communication tout au long du processus.



Dans quelle mesure avons-nous réussi sur le plan de la rentabilité?

Tant la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* que les négociations sur l'autonomie gouvernementale contribuent concrètement à la réalisation de l'engagement pris dans la stratégie intitulée *Vers le développement durable*. Il s'agit d'habiliter davantage les Premières nations à la gestion des ressources naturelles et à l'établissement de régimes de réglementation environnementale efficaces et adaptés à leur culture par l'entremise d'une participation accrue à ces activités.

Le règlement des revendications et la promotion de l'autonomie gouvernementale nous permettent non seulement de respecter nos obligations juridiques, mais ils bénéficient à tous les Canadiens et aux Premières nations en procurant à ces dernières la base à partir de laquelle elles peuvent devenir autosuffisantes. Le règlement des revendications renforce leurs collectivités en leur donnant l'assise économique nécessaire pour améliorer leurs conditions socioéconomiques et réduire leur dépendance à l'endroit de l'aide sociale. Les règlements des revendications éliminent l'incertitude potentielle relative au statut des terres dans la région visée par la revendication. Par conséquent, il devient plus facile de procéder aux transactions commerciales et au développement économique.

Le travail effectué au moyen de groupes témoins, de rapports de recherche et de la participation régionale à l'initiative mixte sur l'élaboration des politiques de l'APN et d'AINC a permis de cerner des façons de conférer aux Premières nations une plus grande maîtrise des responsabilités foncières et fiduciaires, des possibilités de cogestion par les Premières nations et AINC, des manières pour AINC de mieux accomplir son travail et, en dernier lieu, des occasions et des normes d'acquisition des capacités des Premières nations.

Établir une nouvelle relation financière

Quels étaient nos engagements?

En définitive, nos efforts à cet égard doivent avoir pour **objectif visé** des transferts financiers de gouvernement à gouvernement qui procurent un financement plus stable et prévisible. Avec le temps, les Premières nations devraient être en mesure de financer en partie le coût de leurs gouvernements. Au nombre des composantes importantes requises figurent des systèmes d'information qui répondent aux besoins des Premières nations et renforcent l'obligation de rendre des comptes sur le plan local. Cette reddition des comptes doit se fonder sur des principes de transparence, de divulgation et de recours, qui tiennent compte des traditions autochtones et se conforment à ceux des autres gouvernements au Canada. Les progrès à ce chapitre se manifestent par des réalisations dans les domaines suivants :

- De nouveaux modèles de transferts financiers
- Une solide obligation de rendre des comptes
- Des compétences et des capacités financières chez les Premières nations



Quels sont les facteurs ayant influencé le rendement?

Les discussions entourant les sources autonomes de recettes doivent prendre en considération le développement économique plutôt faible des collectivités des Premières nations.

La perception du public à l'égard des gouvernements des Premières nations et de leur administration continuera d'être influencée par les incidents négatifs rapportés dans les médias. Les Premières nations reconnaissent de plus en plus la nécessité de définir des paramètres de reddition des comptes qui satisfont aux besoins des collectivités et qui accroissent leur crédibilité aux yeux du public canadien.

Qu'avons-nous accompli en 1998-1999?

De nouveaux modèles de transferts financiers

- Le 1^{er} janvier 1999 sont entrés en vigueur un nouveau régime d'imposition pour les Autochtones vivant au Yukon et des ententes sur la collecte des impôts avec les sept Premières nations qui exercent leur autonomie gouvernementale.
- Par l'entremise de la table des négociations tripartites sur les relations financières, le gouvernement du Canada, celui de la Saskatchewan et la FSIN se penchent sur des questions fondamentales associées à la nature des relations financières. Les négociations se traduiront par une nouvelle relation financière de gouvernement à gouvernement qui appuiera l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Les parties à cette entente ont déjà réalisé une partie considérable des travaux concernant la reddition des comptes, la collecte des données, l'administration et les options liées aux recettes.
- Sur le plan national, le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec l'Assemblée des Premières nations à la mise sur pied d'une table nationale sur les relations financières qui diffusera des renseignements, édifiera les capacités et élaborera des normes et des institutions.

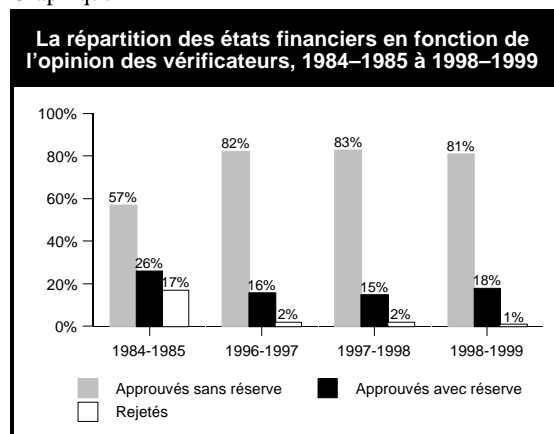
Un solide régime de reddition des comptes

- Les Premières nations évaluent leurs pratiques de gestion et élaborent des règlements, des politiques et des systèmes financiers fondés sur les principes de la transparence, de la divulgation et du recours, de manière à respecter leurs traditions tout en se conformant aux règles qui régissent les autres gouvernements au Canada.
- La conférence sur l'exercice des pouvoirs et la reddition de comptes de la FSIN a rassemblé des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, des chefs et des conseils, des groupes de citoyens et des journalistes qui ont discuté de l'obligation de rendre des comptes et écouté des conférenciers comme le vérificateur général du Canada.
- Les chefs de l'Alberta ont lancé un projet expérimental visant à démystifier l'administration financière fédérale et provinciale, ainsi que les lois portant sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Ils envisagent l'élaboration d'un code modèle comparable à celui des autres gouvernements, mais adapté à leur culture et conditions particulières.



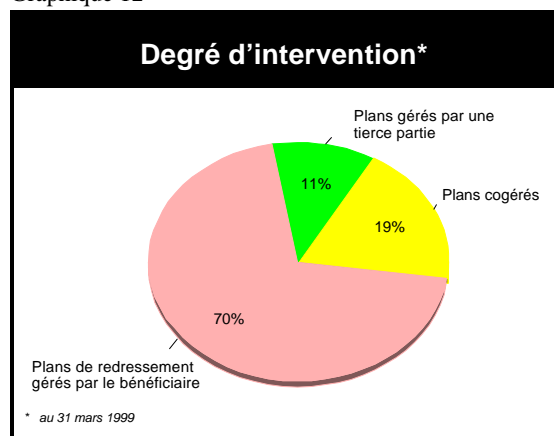
- Avec l'appui d'AINC, six Premières nations essaient par divers moyens d'améliorer les rapports sur le rendement. AINC et les Premières nations ont élaboré conjointement un guide sur la mesure du rendement, qui est présentement mis à l'essai comme moyen d'évaluer dans quelle mesure les programmes communautaires répondent aux besoins des collectivités.
- Les Premières nations ont beaucoup amélioré la qualité de leurs états financiers consolidés annuels, conformément aux normes utilisées par les gouvernements au Canada. Depuis 1984–1985, le nombre d'états financiers des Premières nations auxquels un vérificateur indépendant et agréé a accordé une opinion favorable (état approuvé sans réserve) est passé de 57 p. 100 à 81 p. 100 (voir le graphique 11). De plus, les rapports de vérification sont produits et divulgués dans de meilleurs délais tant aux membres de la bande qu'au gouvernement fédéral. AINC reçoit maintenant environ 60 p. 100 des rapports de vérification des Premières nations dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier.

Graphique 11



- AINC passe en revue les rapports de vérification sur les états financiers des Premières nations afin d'évaluer la santé financière de celles-ci et la conformité de leur gestion avec les exigences précisées dans les ententes de transfert financier. Au 31 mars 1999, 75 p. 100 de ces rapports n'exigeaient aucun suivi (673 des 896 rapports). Lorsqu'une vérification indiquait un problème comme un endettement excessif (les Premières nations ont surtout recours à l'endettement pour des fins de logement ou de développement économique), une intervention était alors requise. AINC a recours à trois paliers d'intervention qui varient en fonction de la gravité du problème, soit un plan d'action géré par la Première nation en cause, un plan cogéré ou encore, un plan géré par une tierce partie (voir le graphique 12).

Graphique 12



Les compétences et les capacités financières des Premières nations

- Les travaux sur la création d'une association nationale d'agents financiers autochtones se sont poursuivis. L'association de la Colombie-Britannique a mis en service un site Web (www.afoabc.org) pour faire connaître le résultat de ses travaux d'élaboration.
- Le Capilano College en Colombie-Britannique a mis à l'essai avec succès un programme de gestion financière en six cours, qui sera offert aux Autochtones à compter de 1999–2000.
- Le Banff Centre for Management a dispensé hors murs son cours sur la gestion financière efficace pour travailler avec des groupes tribaux qui cherchaient des solutions à des problèmes de gestion.



- En partenariat avec l'Association des comptables généraux agréés du Canada, l'APN examine les normes comptables qui répondent aux besoins des Premières nations et étudie des possibilités de perfectionnement professionnel.
- AINC a préparé une brochure innovatrice pour aider les chefs et les conseils à communiquer efficacement la teneur des états financiers aux membres des bandes.

Dans quelle mesure avons-nous réussi sur le plan de la rentabilité?

Le gouvernement fédéral restera encore quelque temps le principal pourvoyeur de fonds aux gouvernements des Premières nations, compte tenu des ressources économiques limitées de nombreuses collectivités des Premières nations. De plus, les discussions entourant les recettes autonomes et l'impôt ont fait ressortir que certaines Premières nations avaient l'impression que le gouvernement fédéral essayait de se décharger de ses obligations en matière de financement. Pour surmonter cet obstacle, AINC procède au changement à un rythme qui tient compte de leurs préoccupations, et ce, en partenariat étroit avec elles. Il faudra du temps pour établir de nouvelles relations financières, mais elles mèneront à un financement plus stable et plus prévisible pour les Premières nations ainsi qu'à des gouvernements autochtones de plus en plus autosuffisants.

La perception du public à l'égard des questions entourant l'obligation de rendre des comptes demeure une préoccupation majeure pour AINC et les Premières nations. Même si la reddition de comptes s'est améliorée et que ces dernières reconnaissent de plus en plus l'importance de définir des paramètres à ce chapitre, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour rehausser la crédibilité des Premières nations aux yeux du public canadien. Comme on l'a déjà mentionné, celles-ci et le Ministère ont entrepris un certain nombre d'initiatives pour régler ce problème.



Les réalisations – Le Programme des affaires du Nord

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme des affaires du Nord s'emploie à aider les gens du Nord, notamment les Autochtones, et à établir des institutions politiques et économiques qui valoriseront le rôle du Nord au sein de la fédération canadienne. Jusqu'à ce que les pouvoirs de type provincial soient transférés en entier aux gouvernements nordiques, les responsabilités du programme demeureront les suivantes : appuyer l'évolution politique et le développement économique du Nord; mettre en œuvre les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Nord; gérer le développement durable et les activités de protection environnementale des terres (qui couvrent 40 p. 100 de la masse continentale du Canada) et des ressources naturelles du Nord; et administrer les responsabilités fédérales courantes dans des domaines comme les sciences et la technologie et les relations circumpolaires internationales.

Ce qu'il en a coûté?

Dépenses prévues	198 603 900 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	<i>264 812 493 \$</i>
Dépenses réelles en 1998–1999	256 435 293 \$

L'explication des écarts

L'écart d'environ 66 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable aux éléments importants suivants : l'extinction des incendies au Yukon (18 millions de dollars); la mise en œuvre de projets pour le Nunavut (17 millions); le programme de gestion des déchets et de décontamination (13 millions); et les coûts de fonctionnement d'importantes initiatives comme celles concernant l'évaluateur des projets de la BHP Diamond et la dévolution au Yukon, ainsi que les coûts accrus des ressources humaines effectuant les activités des programmes (16 millions).

L'écart d'environ 8 millions de dollars entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles s'explique principalement par le report à des années ultérieures du financement des ressources de fonctionnement.



Les priorités

- ❑ La gestion des intérêts fédéraux — 154,5 millions de dollars (page 32);
- ❑ La promotion du développement durable dans le Nord — 101,9 millions de dollars (page 35).

Aux pages suivantes, on décrit plus précisément les résultats attendus, les réalisations concrètes et une évaluation de notre rendement pour chacune des priorités du Programme des affaires du Nord.

La gestion des intérêts fédéraux

Quels étaient nos engagements?

En définitive, l'**objectif visé** de la gestion des intérêts fédéraux est l'instauration d'une présence fédérale fondamentalement différente dans le Nord ou les responsabilités de type provincial en ce qui concerne les terres et les ressources ont été complètement transférés aux gouvernements territoriaux. Les réalisations à cet égard se manifestent dans ce qui suit :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La création du Nunavut • La dévolution des responsabilités de type provincial au Yukon • L'achèvement des lois portant sur la gestion des ressources associées aux revendications • La promotion de solides relations internationales dans l'Arctique | <ul style="list-style-type: none"> • La gestion du Service aérien omnibus du Nord (approvisionnement alimentaire par la poste) • L'appui aux structures d'exercice des pouvoirs dans les T.N.-O. • La participation au développement économique régional dans le Nord réalisé en partenariat |
|--|---|

Quels sont les facteurs ayant influencé le rendement?

L'aboutissement d'une entente de dévolution avec le gouvernement du Yukon et les Premières nations est étroitement lié à la conclusion des revendications territoriales et à la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale; il en va de même pour l'évolution politique dans la partie ouest des Territoires du Nord-Ouest. Il reste aussi cinq mesures législatives complexes à adopter pour que soient mis en œuvre les régimes intégrés de gestion des ressources prévus dans les ententes définitives sur les revendications globales au Yukon, au Nunavut et avec les Gwich'ins et les nations du Sahtu. Par exemple, le projet de *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut (C-62)* a été déposé à la Chambre des communes, où on doit procéder à la deuxième lecture.



Qu'avons-nous accompli en 1998-1999?

La création du Nunavut

- Le 1^{er} avril 1999, le territoire du Nunavut était créé. Les principaux rouages gouvernementaux sont maintenant en place ainsi que plusieurs ententes intergouvernementales essentielles. Le gouvernement du Nunavut a conclu avec les Territoires du Nord-Ouest des ententes de services sur la base d'une reprise des contrats et il continue à doter les postes de sa fonction publique.
- AINC continue de travailler avec le gouvernement du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Incorporated à la mise en œuvre d'initiatives comme la stratégie de développement des ressources humaines du Nunavut et le programme canadien sur l'infrastructure des collectivités du Nunavut. Une évaluation provisoire de l'entente de partenariat sur l'infrastructure du Nunavut est présentement en voie de réalisation. Ses conclusions préliminaires indiquent que sa mise en œuvre s'est révélée fructueuse et qu'elle a été accueillie favorablement.

La dévolution des responsabilités de type provincial au Yukon

- AINC, le gouvernement du Yukon et les Premières nations ont réalisé des progrès sur un bon nombre de questions essentielles, notamment le transfert de la gestion des eaux, des terres, des forêts et des ressources minières associée à la dévolution au Yukon. On prévoit son achèvement le 31 mars 2000.
- Le 19 novembre 1998, les responsabilités de type provincial pour le pétrole et le gaz dans le Nord ont été transférées au gouvernement du Yukon. Ce territoire se voit ainsi chargé de gérer le pétrole côtier et infracôtier et de faire respecter la législation touchant cette ressource.

L'achèvement des lois portant sur la gestion des ressources associées aux revendications

- La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* a été adoptée et promulguée (à l'exception de la partie IV).
- Le projet de *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* a été déposé au Parlement où on a procédé à sa première lecture.
- Le processus devant mener à des régimes intégrés de gestion des ressources garantit la participation des Autochtones aux activités d'élaboration et de conception de ces régimes, ainsi qu'aux décisions dans ce secteur.

La promotion de solides relations internationales dans l'Arctique

- En mai 1998, le Canada était l'hôte de la Conférence circumpolaire sur le développement durable de l'Arctique, la première conférence et le premier atelier de travail du genre (www.inac.gc.ca/sds/index_f.html). Au terme de la conférence, de nombreuses recommandations utiles ont été présentées qui, lorsqu'elles s'appliquent, sont intégrées aux politiques et aux programmes nationaux de même qu'aux stratégies internationales et circumpolaires.
- Le Canada était l'hôte de la première réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique à Iqaluit. La déclaration ministérielle signée à l'occasion de la rencontre définit l'orientation du Conseil de l'Arctique à l'aube du nouveau millénaire (<http://arctic-council.usgs.gov>).



- Le Canada a dirigé l'élaboration d'un programme régional de protection de l'environnement marin de l'Arctique, qui a été parachevé et adopté par le Conseil de l'Arctique.
- Le Canada est le pays principalement chargé de l'initiative du Conseil de l'Arctique intitulée *L'avenir des enfants et des jeunes dans l'Arctique*. AINC administre le secrétariat canadien affecté à cette initiative internationale. Il assume également la responsabilité d'un programme international de stages à l'intention des jeunes ainsi que d'un programme concernant un réseau circumpolaire.
- Le Canada a revitalisé ses échanges politiques aux niveaux hiérarchiques supérieurs avec la Russie, en vertu de l'Accord entre le Canada et la Fédération de Russie sur la coopération dans l'Arctique et le Nord. À la suite de ce dialogue, un protocole d'entente sur le développement du Nord et les questions autochtones a été préparé.

La gestion du Service aérien omnibus du Nord (Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste)

- Le Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation s'est vu remettre un rapport intitulé *Évolution de la nutrition et de la sécurité alimentaire dans deux collectivités inuites entre 1992 et 1997 : Examen du Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste*, dans le contexte de l'étude sur le Service aérien omnibus du Nord (le programme en question). Cette étude qui devrait être terminée en 1999–2000 fait partie des efforts en cours pour renouveler le programme et trouver des moyens d'accroître son efficacité.
- Afin d'éviter des hausses de tarifs postaux pour le Service aérien omnibus en 1999, AINC a obtenu l'approbation d'éliminer le plafond imposé au financement du programme en 1996.

L'appui aux structures d'exercice des pouvoirs dans les Territoires du Nord-Ouest

- Dans les Territoires du Nord-Ouest, de grands progrès ont été réalisés pour rallier les partenaires autochtones et le gouvernement territorial au sujet d'une tribune et des processus intergouvernementaux. Cette tribune permettra d'entamer les échanges tripartites nécessaires à l'avancement du développement économique et de l'évolution politique du territoire. Au nombre des questions à discuter figurent les façons dont le gouvernement territorial et les nouveaux gouvernements autochtones procéderont à la gestion et au partage des richesses issues des terres et des ressources naturelles.

L'action en partenariat pour le développement économique régional du Nord

- Avec nos partenaires autochtones et du Nord, nous avons déployé des efforts concertés pour concevoir des stratégies de développement économique régional adaptées à chacun des trois territoires. Ces stratégies miseront sur les forces et les possibilités existantes.



Dans quelle mesure avons-nous réussi sur le plan de la rentabilité?

Les travaux accomplis en 1998–1999 ont ouvert la voie aux changements politiques majeurs qui se produiront dans le Nord en 1999–2000. Le troisième territoire du Canada est devenu une réalité. Dans la même veine, une entente a été conclue avec le gouvernement du Yukon et les Premières nations de ce territoire sur les grandes composantes de la dévolution. Le gouvernement du Yukon dispose maintenant du fondement voulu pour assumer les autres responsabilités de type provincial, comme la gestion des terres, des eaux, des ressources minières et forestières. De plus, les Autochtones du Nord participent de plus en plus à la gestion des ressources naturelles du Nord par l'entremise des offices et organismes de gestion des ressources auxquels ils siègent.

Le progrès du développement durable dans le Nord

Quels étaient nos engagements?

En définitive, **l'objectif visé** du progrès du développement durable dans le Nord, qui s'accomplira en gérant les ressources naturelles et en protégeant l'environnement, est l'édification de collectivités nordiques plus fortes, pourvues d'économies durables. Les progrès se mesurent par les réalisations dans les secteurs suivants :

- Les lois, les règlements et les politiques portant sur les ressources naturelles
- La protection de l'environnement et des ressources renouvelables
- La gestion de l'exploitation des ressources
- La mise en œuvre de la stratégie *Vers un développement durable*

Quels sont les facteurs ayant influencé le rendement?

L'exploitation des ressources minières et pétrolières a continué d'influencer la charge de travail dans les secteurs de l'inspection, des permis, des enregistrements de concessions minières, de la vérification de l'évaluation des ressources minières, de l'étude des projets et de l'évaluation environnementale. Toutes ces activités incombent au Ministère. La revitalisation de l'exploration et de l'exploitation du pétrole et du gaz au Yukon, ainsi que d'importantes découvertes de gaz dans les Territoires du Nord-Ouest, exercent des pressions additionnelles sur la charge de travail. De plus, la chute du prix de l'or et les fermetures de mines qui en ont résulté dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 1997–1998, sont à l'origine de nouvelles pressions et de la réorientation des priorités pour le personnel. Actuellement, les mines Giant (T.N.-O.) et Faro (Yukon) sont toutes deux sous séquestre. La situation pourrait imposer des obligations considérables à AINC, s'il ne réussit pas à trouver auprès du secteur privé des solutions pour les deux mines. Enfin, la mise en œuvre de nouvelles obligations juridiques et réglementaires alourdissent la charge du travail du Ministère.



Qu'avons-nous accompli en 1998-1999?

Les lois, les règlements et les politiques portant sur les ressources naturelles

- L'approbation donnée, le 16 décembre 1998, au *Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation des placers au Yukon* et du *Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation du quartz au Yukon* se traduira par la mise en œuvre de pratiques modernes de gestion des ressources minières et de l'environnement dès 1999-2000.
- Le *Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie* a été approuvé le 26 août 1998.
- Des modifications au régime des redevances minières établi en vertu du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* ont été approuvées le 13 mai 1999. La période de trois ans pour les redevances a été révoquée le 16 août 1998. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les lois et les règlements à la page 64 et le site Web du Ministère au : www.inac.gc.ca/legisl/legisl_f.html.
- Une stratégie sur la foresterie au Yukon a été produite.

La protection de l'environnement et des ressources renouvelables

- Les résultats des évaluations environnementales sont désormais pris en considération dans les conditions imposées pour la délivrance de permis et de licences.
- Nous avons poursuivi nos travaux en partenariat afin d'élaborer un régime unique d'évaluation environnementale pour le Yukon et pour assainir les sites contaminés par des produits dangereux dans les régions nordiques. Nous avons assuré la prestation du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, qui tente de régler les problèmes liés à la présence de contaminants dans les aliments traditionnels. AINC a injecté 4,1 millions de dollars dans 128 projets qui répondaient aux besoins en matière de recherche sur la santé humaine, d'éducation et de surveillance.
- Par l'entremise de consultations et d'échange de renseignements, les collectivités ont été tenues au fait des progrès dans la gestion des déchets et les travaux d'assainissement. Cette information était aussi fournie par des représentants des gens du Nord participant directement aux travaux des comités de gestion du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord.
- Les résultats des travaux réalisés de concert avec d'autres ministères et les gouvernements territoriaux dans le contexte du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord ont été intégrés au « rapport sur le programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique : les questions liées à la pollution dans l'Arctique » et à d'autres rapports.

La gestion de l'exploitation des ressources

- AINC a poursuivi ses travaux avec les territoires, les groupes autochtones et l'industrie pour essayer de trouver des solutions à la fermeture de la mine Faro au Yukon et de la mine Giant dans les Territoires du Nord-Ouest.
- La mine de diamants BHP EKATI™ a débuté ses activités à plein rendement le 14 octobre 1998. Des ententes sur les répercussions et les avantages ont été signées avec la North Slave Métis Alliance, les Inuits de Kugluktuk et la Kitikmeot Inuit Association. L'exploitation offre des débouchés économiques prometteurs et de nombreux emplois. On s'attend à ce que ses activités se traduisent par des recettes de plus de 2 milliards de dollars sur une période de 20 ans.



- Une deuxième mine, la Diavik, a fait l'objet d'une évaluation environnementale approfondie, dirigée par AINC en 1998–1999.
- Des partenariats entre les groupes autochtones et l'industrie se forment à mesure que l'exploration du pétrole et du gaz se poursuit. Grâce à ces activités, les capacités des collectivités de la vallée du Mackenzie sont renforcées et les emplois ainsi que les possibilités économiques se multiplient. Trois importants nouveaux gisements de gaz dans les Territoires du Nord-Ouest maintiendront sans doute cet élan.

La mise en œuvre de la stratégie Vers un développement durable

- L'acquisition des capacités prévoyait la promotion de l'évolution politique dans le Nord et la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales. On visait aussi à encourager les collectivités à participer à l'exploitation des ressources.
- Le maintien de partenariats fonctionnels favorise le développement durable grâce à la collaboration entre les gouvernements du Nord, les organisations autochtones et les ministères d'autres gouvernements (par exemple, le partenariat avec la Qikiqtaaluk Corporation dans l'évaluation et l'assainissement du site de communications militaires abandonné sur Resolution Island).
- Le développement durable fait partie intégrante du processus décisionnel du fait de la participation des gens du Nord aux décisions dans le contexte du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord et de leur nomination à titre de membres des offices de gestion des ressources.
- Des activités telles que l'assainissement des décharges abandonnées, les inspections pour la délivrance de permis d'utilisation de l'eau et les évaluations des contaminants dans les aliments favorisent la salubrité de l'environnement, tout comme les exigences concernant les permis d'utilisation des terres, les baux et les minéraux.
- Parmi les exemples de régimes de saine gestion des ressources figurent les ententes sur les répercussions et les avantages conclues entre les exploitants des ressources et les groupes autochtones, une politique sur la régénération des mines dans les Territoires du Nord-Ouest et une stratégie sur la foresterie au Yukon.
- On s'acquitte des obligations internationales par l'intermédiaire d'initiatives comme la collaboration aux programmes du Conseil de l'Arctique et la ratification de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, et de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance.

Dans quelle mesure avons-nous réussi sur le plan de la rentabilité?

Les activités du Ministère visant à créer un régime de réglementation efficace et stable, ainsi qu'à travailler avec les gens du Nord, les gouvernements territoriaux et le secteur privé pour tirer profit des possibilités économiques, ont des répercussions directes sur les emplois et la croissance dans toutes les régions du Nord. Tous les efforts d'AINC entourant le développement durable dans le Nord procèdent de manière à ce que les activités d'exploitation ne nuisent pas à la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.



Les réalisations — Le Programme de l'administration

Quelle est la raison d'être de nos activités?

Le Programme de l'administration appuie les programmes d'exploitation d'AINC en offrant l'orientation et la coordination en matière de politiques ainsi que des services consultatifs centralisés. Il est responsable des services administratifs et des conseils en finances, en ressources humaines, en communications et sur le plan technique. Il assure la liaison avec le Parlement, les comités de politiques du Cabinet, les autres ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement. Au nombre de ses fonctions figurent la planification stratégique et financière, l'informatique, la gestion du matériel, ainsi que la préparation de la correspondance et des séances d'information ministérielles. Le Programme procède aussi à des évaluations et à des vérifications internes conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Ce qu'il en a coûté?

Dépenses prévues	70 866 645 \$
Dépenses totales autorisées	85 122 440 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	81 560 118 \$

L'explication des écarts

L'écart d'environ 14 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable aux fonds supplémentaires requis pour apporter des améliorations aux systèmes et les entretenir (assurer l'état de préparation des systèmes à l'an 2000), pour les mises à niveau des télécommunications et les coûts du personnel.

L'écart d'environ 4 millions de dollars entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles s'explique principalement par le report à des années ultérieures des ressources d'exploitation.

Les priorités

- Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons novatrices de faire des affaires — 81,6 millions (page 39).

Aux pages suivantes, on explique plus précisément les résultats attendus, les réalisations concrètes et l'évaluation du rendement.



Appuyer *Rassembler nos forces* en trouvant des façons innovatrices de faire des affaires

Quels étaient nos engagements?

En définitive, l'**objectif visé** à ce chapitre est la création d'un programme ministériel efficace et efficace qui procure des services de grande qualité aux Premières nations et aux gens du Nord. La réalisation de la priorité s'effectuera dans un environnement qui favorise un bon taux de participation des Autochtones; qui valorise les bonnes pratiques de gestion, le leadership, l'innovation, les valeurs et l'éthique; et qui met à profit les possibilités qu'offre le changement. La réussite à ces égards se mesurera par ce qui suit :

- Un meilleur taux d'intégration des Autochtones à une main-d'œuvre dynamique et qualifiée
- Le leadership dans l'adoption de pratiques de saine gestion (la modernisation de la fonction de contrôleur)

Quels sont les facteurs ayant influencé le rendement?

Rassembler nos forces exigeait que nous adoptions une vision différente du rôle du Ministère. Depuis plusieurs années, nous nous efforçons principalement de transférer des responsabilités aux Premières nations tout en nous préparant à mettre un terme à nos activités. *Rassembler nos forces* reconnaît que le Ministère joue un rôle légitime et approprié dans l'acquisition des capacités des Premières nations et des Inuits ainsi que dans l'élaboration de politiques qui favorisent des structures solides et durables d'exercice des pouvoirs.

Qu'avons-nous accompli en 1998-1999?

Un meilleur taux d'intégration des Autochtones à une main-d'œuvre dynamique et qualifiée

- En 1998-1999, 40 p. 100 des personnes nommées à des postes au Ministère étaient des Autochtones. Ainsi, la proportion d'Autochtones au sein du personnel est passée à 27 p. 100 par rapport à 23 p. 100 l'année précédente. Grâce à des programmes conçus par AINC et à une approche ciblée, les Autochtones sont maintenant plus nombreux dans la catégorie des cadres supérieurs; ils sont passés de 17 p. 100 à 25 p. 100 durant la même période.
- Des partenariats en vertu de l'initiative Participation des Autochtones au marché du travail (PAMT) se sont établis tant à l'échelle nationale et régionale que locale. Le programme PAMT a noué des relations fructueuses avec ses partenaires, notamment les organisations autochtones, les entreprises du secteur privé et les établissements d'enseignement. Le gouvernement du Canada favorise le recrutement et la promotion des employés autochtones, ainsi que leur maintien au sein de l'effectif.



- Dans un esprit de partenariat, le programme PAMT a entrepris des consultations exhaustives auprès des employeurs et des groupes autochtones au sujet de l'élaboration de la trousse d'information sur l'initiative PAMT à l'intention des employeurs (version nationale). Ces consultations nous ont permis d'élaborer pour nos partenaires, un document qui reflète leurs contributions directes et couvre en détail les questions entourant l'emploi des Autochtones. Il permet aux employeurs de concevoir leur propre politique d'embauche des Autochtones en se fondant sur des pratiques éprouvées et des considérations avisées en affaires. La réaction à cette publication s'est révélée extrêmement positive. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de la Direction de la main-d'œuvre autochtone au http://www.inac.gc.ca/awd/index_f.html.

Le leadership dans l'adoption de pratiques de saine gestion (la modernisation de la fonction de contrôleur)

- Avec cinq autres ministères, AINC travaille avec le Secrétariat du Conseil du Trésor à un projet expérimental visant la modernisation de la fonction de contrôleur dans la fonction publique fédérale. Selon AINC, la modernisation de cette fonction requiert l'adoption de pratiques de saine gestion dans des secteurs clés comme l'information sur le rendement, la gestion du risque, les systèmes de contrôle, ainsi que l'éthique et les pratiques et les valeurs qui s'en inspirent. De tels principes sont bien ancrés dans les fonctions de gestion au Ministère. Voici les principaux domaines dans lesquels le Ministère travaille régulièrement afin de moderniser la fonction de contrôleur.
 - *La gestion du risque* : Le Ministère continue de favoriser un environnement propice à la gestion dynamique du risque et à la prise de risques dans l'élaboration des possibilités d'action, la solution de problèmes et l'amélioration des modalités opérationnelles. La gestion du risque fait partie intégrante du cadre de gestion et de reddition des comptes du Ministère. Elle est intégrée au processus décisionnel et représente une compétence essentielle en gestion. On peut obtenir des copies des principes de la gestion du risque à AINC auprès de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation au (819) 994-4311.
 - *Le profil des compétences d'un chef de file* : Ce profil définit les compétences requises pour transformer et améliorer AINC afin qu'il soit en mesure de relever les défis du 21^e siècle. En 1998, AINC a eu recours à des consultations pour étoffer ce profil, tant sur le plan individuel que ministériel. L'objectif visé était de cerner des critères précis de comportement devant servir à élaborer des outils d'auto-évaluation et d'évaluation du rendement, des plans d'apprentissage et des programmes de formation. Pour plus de renseignements sur le leadership et la *Trousse du leadership et de l'apprentissage*, communiquez avec les services des renseignements au public du Ministère au (819) 997-0380 ou visitez notre site Web au www.inac.gc.ca/pubs/learning/index_f.html.
 - *La planification et la reddition de comptes* : À l'instar des grandes entreprises, le Ministère dispose de systèmes pour planifier le travail et mesurer les réalisations en fonction des objectifs fixés. Le Ministère a travaillé pour que son cadre de responsabilisation actuel se conforme entièrement aux objectifs et à l'intention de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* en ce qui a trait à ses partenariats avec les Premières nations et les gens du Nord et à ses consultations avec les secteurs et les régions. Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site Web au www.inac.gc.ca/info/planning_f.html.



- *La gestion et les rapports axés sur les résultats* : Le Ministère travaille avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la planification et les rapports axés sur les résultats au moyen des documents sur les estimations budgétaires — le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport sur le rendement*. Ces documents publics jouent un rôle important dans les efforts du gouvernement pour améliorer les rapports présentés au Parlement et restaurer la confiance du public envers les institutions gouvernementales. À ce titre, ils constituent le fondement de la reddition des comptes publics. On peut consulter les documents sur les estimations budgétaires d'AINC au http://www.inac.gc.ca/pubs/estimates/index_f.html.
- *Le Système de gestion environnementale (SME)* : Le SME a été implanté pour s'occuper des activités du Ministère dans les secteurs de l'approvisionnement, de la gestion des parcs de véhicules, de la gestion des terres et des aménagements, de la réduction des déchets et de l'utilisation de l'eau et de l'énergie. Jusqu'à présent, nous avons fait une étude environnementale des activités ministérielles en matière d'approvisionnement, de réduction des déchets et de la gestion du parc de véhicules. Nous avons terminé la première étape de l'étude environnementale des biens immobiliers du Ministère et nous avons créé une base de données sur les réservoirs d'entreposage du pétrole. Un site Web « écologique », qui fait maintenant partie du site Intranet du Ministère, offre aux internautes des liens avec des documents et des sites pertinents. La réduction ainsi que l'amélioration de l'efficacité du parc de véhicules se sont poursuivies.

Dans quelle mesure avons-nous réussi sur le plan de la rentabilité?

Les progrès réalisés dans l'initiative PAMT ont permis d'accroître le nombre de partenariats avec les organisations autochtones, les entreprises du secteur privé, les établissements d'enseignement et les gouvernements.

Durant la période couverte par le présent rapport, des conseillers sur l'apprentissage et la planification en matière de ressources humaines ont fait la promotion du leadership, de la gestion du risque, des partenariats et des compétences en ressources humaines à l'appui des pratiques de saine gestion. Le Ministère achève actuellement l'étude de ses pratiques de gestion dans le contexte de la modernisation de la fonction de contrôleur. Un plan d'action sera élaboré pour combler toute lacune éventuellement cernée dans l'étude.

Les efforts visant l'adoption de pratiques de gestion conformes aux objectifs d'une fonction modernisée de contrôleur maximisent l'utilisation judicieuse des ressources et la réalisation de résultats concrets.

De plus, la mise en œuvre des initiatives « écologiques » dans tous les secteurs du Ministère ainsi que la participation aux activités du gouvernement fédéral pour améliorer l'environnement se traduiront par des économies à long terme. À court terme, des économies ont été réalisées grâce à la réduction du parc de véhicules du Ministère et le remplacement des véhicules par des modèles consommant moins d'essence.



Les réalisations — La Commission canadienne des affaires polaires

Quelle est la raison d'être de nos activités?

La Commission canadienne des affaires polaires a été créée par le Parlement en 1991, à titre de principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. Elle fait le rapport de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ce qu'il en a coûté?	
Dépenses prévues	945 000 \$
<i>Dépenses totales autorisées</i>	987 100 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	956 347 \$

L'explication des écarts

L'écart de 42 100 \$ entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable au report des ressources de fonctionnement de 1997–1998 à des années ultérieures.

L'écart de 30 753 \$ entre les dépenses réelles et les dépenses totales autorisées s'explique principalement par le report à des années ultérieures des ressources de fonctionnement.

Les priorités

- La constitution d'une base de savoir sur les régions polaires et la diffusion de ce savoir — 956 347 \$ (page 43).



Constituer une base de savoir sur les régions polaires et diffuser ce savoir

Quels étaient nos engagements?

En définitive, l'**objectif visé** des activités de la Commission canadienne des affaires polaires est une meilleure compréhension des questions polaires, ainsi qu'une présence nationale et internationale convaincante au sein des régions polaires et dans le domaine des sciences et de la technologie polaires. Le rendement se mesure par les réalisations dans les secteurs suivants :

- Promouvoir le savoir sur les questions polaires
- Accroître la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires
- Rehausser, sur la scène internationale, le profil du Canada à titre de nation circumpolaire
- Favoriser l'essor des sciences et de la technologie dans le Nord

Quels sont les facteurs ayant influencé le rendement?

La réussite dépendra du degré de priorité accordé à la recherche polaire par les institutions fédérales et de l'appui de la part du milieu de la recherche polaire.

Qu'avons-nous accompli en 1998-1999?

Promouvoir le savoir sur les questions polaires

- La Commission s'est employée à coordonner les données polaires provenant de recherches scientifiques internationales. Elle s'est assurée que les résultats de recherches canadiennes étaient accessibles aux scientifiques intéressés d'autres pays, s'acquittant ainsi de ses obligations internationales concernant les sciences et la technologie polaires. De plus, la Commission a produit des bases de données et des bibliographies sur le milieu canadien des sciences polaires, ainsi qu'un répertoire sur les installations de recherches circumpolaires.

Accroître la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires

- Pour accroître la sensibilisation du public à l'importance des sciences polaires, on a eu recours à ce qui suit : des ressources d'information en direct, le programme d'édition et de communications de la Commission, les relations publiques et médiatiques. Des consultations constantes avec d'autres institutions fédérales se sont poursuivies en vue de déterminer et d'évaluer les technologies de l'information qui seraient susceptibles d'élargir les échanges d'information sur les questions polaires.



Rehausser, sur la scène internationale, le profil du Canada à titre de nation circumpolaire

- La Commission a offert son soutien au Programme canadien de recherches antarctiques et au Comité canadien sur les recherches antarctiques. La Commission a également présenté une demande d'adhésion comme membre à part entière du Comité scientifique pour les recherches antarctiques. Elle a poursuivi ses travaux en étroite collaboration avec le milieu des sciences arctiques à titre d'organisme canadien membre de l'International Arctic Science Committee.

Favoriser l'essor des sciences et de la technologie dans le Nord

- La Commission a favorisé l'essor des sciences et de la technologie dans le Nord en exerçant une surveillance constante de la situation en matière de sciences polaires et en présentant des rapports à cet égard. Elle a aussi travaillé, à titre de partenaire, à la Stratégie sur la science et la technologie dans le Nord. La Commission a également réalisé une étude des données concernant les licences sur les recherches nordiques, ainsi qu'une bibliographie sur le savoir traditionnel dans le Nord.

Dans quelle mesure avons-nous réussi sur le plan de la rentabilité?

La Commission a apporté une précieuse contribution en ce qui a trait à la situation actuelle du savoir canadien sur les questions polaires. Elle a aidé à faire reconnaître, sur le plan national, la nécessité d'avoir une infrastructure de recherche et d'information de classe mondiale. La Commission représente une importante source d'information sur la recherche polaire et elle sert de lien entre le secteur de la recherche, les collectivités autochtones, l'industrie, les universités, les gouvernements et les Canadiens. De plus, la Commission constitue le principal point de contact avec le milieu scientifique circumpolaire. Non seulement ces activités complètent-elles les travaux de la Commission concernant les activités de recherches au pays, mais elles permettent aussi de contribuer aux projets scientifiques multilatéraux intéressant le Canada.



Section IV – Renseignements supplémentaires

État de préparation à l'an 2000

Le Ministère prend des mesures en prévision de l'an 2000 (A2M) depuis 1996–1997 et il a maintenant terminé le travail nécessaire pour faire en sorte que les systèmes cruciaux en technologie de l'information (TI) à l'échelle du gouvernement pour lui permettre de remplir sa mission soient conformes aux exigences de l'an 2000, en particulier les systèmes utilisés pour la comptabilité, les paiements de transfert, la gestion des fonds de fiducie, l'état nominatif et le soutien des gouvernements indiens. Le Ministère a fourni les documents sur son plan d'urgence au Conseil du Trésor et lui fait rapport régulièrement à ce sujet depuis le printemps 1998.

En outre, le Ministère a identifié à l'administration centrale et dans les régions un certain nombre de systèmes en TI qui sont cruciaux pour l'exécution de la mission du Ministère. On trouve au nombre de ceux-ci des systèmes tels que le courrier électronique, Peoplesoft, le système de suivi des documents et aussi certains systèmes régionaux du Nord sur les terres et les redevances, ainsi que les systèmes de Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC). Or, tous ces systèmes sont conformes.

À l'automne 1998, dans la perspective « du devoir de mettre en garde et de prendre les mesures nécessaires » et malgré l'absence d'obligation à cet égard d'un point de vue juridique et en vertu de la loi, le Ministère a décidé de collaborer avec les responsables des Premières nations afin de les aider à régler les problèmes liés à l'an 2000 concernant les systèmes qui peuvent survenir par suite du mauvais fonctionnement d'installations telles que le matériel de traitement de l'eau et de traitement des eaux usées. Toutes les régions ont amorcé le travail nécessaire pour faire face à ces problèmes éventuels et elles termineront l'étape de l'évaluation au cours de la période prévue de juin et juillet 1999. On réalisera les travaux des mesures correctives au cours de l'été et ils sont censés être terminés pour octobre 1999. Les responsables de PGIC, pour leur part, ont envoyé des lettres à tous les entrepreneurs pour les aviser de leur obligation de faire en sorte que le matériel de forage et(ou) de production se trouvant dans les réserves soit conforme aux exigences de l'an 2000. On prendra des mesures de suivi au cours de l'été afin d'obtenir une confirmation à cet égard.

Ce travail de collaboration contribuera à renforcer les capacités des collectivités des Premières nations et on peut y voir un élément faisant partie intégrante du plan d'action *Rassembler nos forces*.



Développement durable

Progrès réalisés dans la mise en oeuvre du développement durable

La Stratégie du développement durable appuie les thèmes mis en oeuvre par le Ministère dans le cadre de l'initiative *Rassembler nos forces*. Elle se fonde sur une approche d'intégration pour les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement et énonce l'engagement du MAINC d'assurer un dialogue continu avec les Premières nations, les Inuits et les habitants du Nord.

Les principes orientant les politiques et programmes du Ministère sont les suivants :

- attitude ouverte, inclusive et comptable en matière de prise des décisions
- respect de ses obligations au plan fiduciaire, en vertu des traités et selon les ententes internationales
- considération de la viabilité économique et des valeurs culturelles et environnementales, dans le cadre de l'élaboration des politiques et des programmes
- prestation de possibilités justes et équitables pour les Premières nations et les habitants du Nord
- considération du partage des risques et des avantages du développement
- respect de la diversité culturelle et des valeurs traditionnelles
- respect de la terre et de sa diversité, qui constitue le fondement de collectivités saines
- considération des répercussions transfrontalières et cumulatives dans le cadre de la prise des décisions
- utilisation efficace des ressources naturelles et réduction au minimum de la pollution pour l'exécution des responsabilités financières du MAINC, dans le cadre de ses opérations
- responsabilité financière.

Pendant que le MAINC met en oeuvre sa stratégie, il établit les fondements du développement durable et d'opérations gouvernementales plus écologiques. Il accroît l'efficacité en matière de partenariats par la création de partenariats de coopération avec les collectivités et les organisations des Premières nations. Un exemple à cet égard est l'établissement récemment de l'Initiative commune des Services fonciers et fiduciaires et de l'Assemblée des Premières nations en matière d'établissement des politiques, dans le cadre de laquelle on examine des secteurs où le Ministère et les Premières nations peuvent collaborer afin de créer un cadre stratégique et opérationnel permettant aux Premières nations d'assumer la gestion des terres et l'exercice des pouvoirs. En outre, la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* permettra à 14 Premières nations de cesser d'être régies par les articles de la *Loi sur les Indiens* dans ce domaine et d'établir leurs propres régimes de gestion des terres et des ressources naturelles, ce qui rendra possible une gestion plus importante au niveau local. Par ailleurs, les négociations sur l'autonomie gouvernementale avec la Première nation de Westbank et la Confédération unie des Anishnabe en sont maintenant au point où l'on discute de dispositions pour l'établissement de régimes de gestion environnementale gérés par ces Premières nations.

Le Ministère élabore actuellement des modules de formation pour les gestionnaires du Ministère et les représentants des Premières nations et des collectivités afin d'aider à intégrer le développement durable dans les mécanismes de prise de décision. Le premier de ces modules fera l'objet d'un projet pilote dès le début de l'an 2000.



En collaboration avec Ressources naturelles Canada, le Ministère travaille actuellement, de concert avec plusieurs collectivités du Manitoba, à élaborer et intégrer dans un projet pilote des stratégies de développement durable axées sur la collectivité. Ce processus est dirigé par les collectivités et les stratégies sont conçues en fonction des besoins particuliers de chacune d'elles aux niveaux social, économique, culturel et environnemental. Ces plans aident le Ministère à remplir l'engagement qu'il a pris d'encourager les Premières nations intéressées à créer leurs propres stratégies de développement durable.

Le renforcement des collectivités par le développement des capacités au sein de celles-ci et l'accroissement de la capacité de gérer les ressources naturelles constitue aussi un objectif. On travaille aussi à préparer les territoires du Nord au transfert des responsabilités de type provincial par le renforcement de leurs capacités. Le nouveau territoire du Nunavut a maintenant été créé. Les nouveaux régimes intégrés de réglementation environnementale mettent à contribution tous les niveaux de gouvernement, assurent une plus grande participation du public à la prise des décisions et garantissent le droit de participation des groupes autochtones aux organismes publics de prise de décision. Les initiatives mises en oeuvre prévoyaient aussi la gestion des sites contaminés, la promotion d'une gestion forestière saine aux niveaux économique et environnemental dans les réserves, et une plus grande sensibilisation des ministères fédéraux aux questions autochtones.

Les mesures prises pour rendre les activités du gouvernement plus écologiques se poursuivent. On peut citer au nombre des réalisations importantes à cet égard les programmes de recyclage à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux et de district, l'exécution d'examen environnementaux des propriétés du Ministère, l'examen et la réduction du parc automobile du Ministère, l'établissement d'une base de données sur les réservoirs de stockage de combustible et la réalisation de progrès dans la gestion de ces réservoirs et leur remplacement ou leur amélioration.

Rapport annuel 1998 sur les réservoirs de stockage de combustible

Il s'agit du deuxième rapport annuel présenté par le MAINC en vertu de l'article 12 du *Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial*.

Il s'agit d'un rapport d'ensemble comprenant des statistiques à la fois sur les systèmes de réservoirs de stockage enregistrés au nom du Programme de l'administration, qui appartiennent au Ministère et sont utilisés par lui, sur ceux enregistrés au nom du Programme des affaires indiennes et inuites, qui sont situés sur des terres de réserve, et sur ceux qui sont enregistrés en vertu du Programme des affaires du Nord et sont situés au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.



Situation en ce qui concerne les réservoirs de stockage de combustible se trouvant sur des terres du MAINC – Rapport annuel au 30 avril 1999

Comme l'exige la Partie IV de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, soit le Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial, le présent rapport fournit l'information prévue à l'Annexe II du règlement susmentionné, mise à jour au 31 décembre 1998.

1. Le nombre suivant de systèmes de stockage hors sol :

Sont enregistrés auprès du MAINC : 573.

Sont conformes aux Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol : 191.

Ne sont pas conformes aux Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol : 382.

Doivent être améliorés selon les dispositions prévues à l'Annexe I des Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage hors sol :

a) 558 en 1999.

b) 3 en 2000.

2. Le nombre suivant de systèmes de stockage souterrains :

Sont enregistrés auprès du MAINC : 252.

Sont conformes aux Directives techniques sur les réservoirs de stockage fédéraux souterrains : 191.

Ne sont pas conformes aux Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains : 61.

Doivent être améliorés selon les dispositions prévues à l'Annexe I des Directives techniques fédérales sur les réservoirs de stockage souterrains :

a) 148 en 1999.

b) 101 en 2000.



Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Combien cela a-t-il coûté?	
Affaires indiennes et du Nord Canada	
Dépenses prévues	4 517 666 545 \$
<i>Autorisations totales</i>	4 982 532 546 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	4 925 137 402 \$
Commission canadienne des affaires polaires	
Dépenses prévues	945 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	987 100 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	956 347 \$

On a consacré des ressources financières du MAINC et de la Commission canadienne des affaires polaires à assurer la prestation des objectifs énoncés dans le présent document. En outre, on trouve dans le rapport des explications des écarts importants pour chaque secteur d'activité, avec dans chaque cas des détails sur l'utilité de ces dépenses pour les Premières nations, les Inuits, les habitants du Nord et les autres Canadiens, comme suit :

Secteurs d'activité	Explication des écarts importants Déclaré le :	Rentabilisation de cette activité Déclaré le :
Services aux Indiens et aux Inuits/ Revendications	page 13	pages 21, 23, 27, 30
Affaires du Nord	page 31	pages 35, 37
Administration	page 38	page 41
Commission canadienne des affaires polaires	page 42	page 44

Les tableaux financiers récapitulatifs qui suivent (tableaux 1 à 11) fournissent des détails supplémentaires sur l'usage que fait le Ministère des ressources financières.



Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	1998–1999			
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Programme d'administration				
1	Dépenses du Programme	63,3	77,1	73,6
(L)	Paiements législatifs	7,6	8,0	8,0
	Total du Programme	70,9	85,1	81,6
Programme des affaires indiennes et Inuits				
5	Dépenses de fonctionnement	219,3	247,7	235,5
7	Remise de certaines dettes et obligations dues à Sa Majesté le chef du Canada	-	0,3	0,3
8	Radiation des comptes du Canada de certaines dettes et obligations payables à Sa Majesté le chef du Canada	-	0,1	0,1
10	Dépenses en capital	5,0	2,2	2,2
15	Subventions et contributions	3 875,2	4 197,9	4 197,5
(L)	Paiements législatifs	148,7	184,4	151,5
	Total du budgétaire	4 248,2	4 632,6	4 587,1
L15	Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons	-	20,0	-
L20	Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens	-	46,7	(0,1)
L20	Prêts à des revendicateurs autochtones	21,5	34,6	30,1
L25	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	24,0	24,0	23,6
L26	Prêts au conseil des indiens du Yukon au titre des prestations provisoires	-	0,5	0,2
	Total du non-budgétaire	45,5	125,8	53,8
	Total du Programme	4 293,7	4 758,4	4 641,0
Programme des affaires du Nord				
30	Dépenses de fonctionnement	83,5	115,7	108,0
35	Subventions et contributions	90,9	123,7	123,2
40	Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	15,6	15,5
(L)	Paiements législatifs	8,6	9,8	9,8
	Total du budgétaire	198,6	264,8	256,4
L40	Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents	-	0,3	-
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales	-	6,5	-
L81	Prêts pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon	-	5,0	-
	Total du non-budgétaire	-	11,9	-
	Total du Programme	198,6	276,7	256,4
	Total du Ministère	4 563,2	5 120,2	4 978,9
Commission canadienne des affaires polaires				
50	Dépenses du Programme	0,9	0,9	0,9
(L)	Paiements législatifs	0,1	0,1	0,1
	Total de l'organisme	0,9	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions votées	Total provisoire Dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Revendications									
(dépenses prévues)	265	54,6	-	212,9	267,5	124,6	392,1	-	392,1
(autorisations totales)	466	87,7	0,6	229,2	317,6	127,9	445,4	-	445,4
(réelles)	466	87,7	0,6	229,2	317,6	127,9	445,4	-	445,4
Services aux Indiens et aux Inuits									
(dépenses prévues)	1 726	187,4	5,0	3 662,3	3 854,7	1,4	3 856,1	-	3 856,1
(autorisations totales)	1 672	205,2	11,6	3 968,7	4 185,5	1,7	4 187,2	-	4 187,2
(réelles)	1 672	160,2	11,6	3 968,3	4 140,1	1,7	4 141,7	-	4 141,7
Affaires du Nord									
(dépenses prévues)	578	107,7	-	90,9	198,6	-	198,6	-	198,6
(autorisations totales)	592	137,8	3,3	123,7	264,8	-	264,8	-	264,8
(réelles)	592	130,0	3,3	123,2	256,4	-	256,4	-	256,4
Administration									
(dépenses prévues)	685	70,4	-	0,5	70,9	-	70,9	-	70,9
(autorisations totales)	773	82,4	2,2	0,5	85,1	-	85,1	-	85,1
(réelles)	773	78,9	2,2	0,5	81,6	-	81,6	-	81,6
Total									
(dépenses prévues)	3 254	420,1	5,0	3 966,6	4 391,7	126,0	4 517,7	-	4 517,7
(autorisations totales)	3 503	513,2	17,7	4 322,1	4 853,0	129,5	4 982,5	-	4 982,5
(réelles)	3 503	456,8	17,7	4 321,1	4 795,6	129,5	4 925,1	-	4 925,1
Autres recettes et dépenses									
Recettes non disponibles									
(dépenses prévues)									(104,5)
(autorisations totales)									(82,0)
(réelles)									(82,0)
Coût des services offerts par d'autres ministères									
(dépenses prévues)									38,5
(autorisations totales)									41,2
(réelles)									41,2
Coût net du programme									
(dépenses prévues)									4 451,7
(autorisations totales)									4 941,7
(réelles)									4 884,3
Commission canadienne des affaires polaires									
(dépenses prévues)	6	0,9	-	-	0,9	-	0,9	-	0,9
(autorisations totales)	6	1,0	-	-	1,0	-	1,0	-	1,0
(réelles)	6	0,9	-	-	1,0	-	1,0	-	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations. Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Tableau 3 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues des ministères par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	1998–1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Budgétaire					
Revendications	337,8	615,7	392,1	445,4	445,4
Services aux Indiens et aux Inuits	3 705,5	3 675,9	3 856,1	4 187,2	4 141,7
Affaires du Nord	155,8	178,9	198,6	264,8	256,4
Administration	72,4	84,4	70,9	85,1	81,6
Total du budgétaire	4 271,6	4 554,9	4 517,7	4 982,5	4 925,1
Non-budgétaire					
Revendications	43,8	51,1	45,5	59,1	53,9
Services aux Indiens et aux Inuits	(2,2)	-	-	66,7	(0,1)
Affaires du Nord	-	-	-	11,9	-
Administration	-	-	-	-	-
Total du non-budgétaire	41,5	51,1	45,5	137,7	53,8
Total					
Revendications	381,6	666,8	437,6	504,5	499,3
Services aux Indiens et aux Inuits	3 703,3	3 675,9	3 856,1	4 253,9	4 141,6
Affaires du Nord	155,8	178,9	198,6	276,7	256,4
Administration	72,4	84,4	70,9	85,1	81,6
Total du Ministère	4 313,1	4 606,0	4 563,2	5 120,2	4 978,9
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Tableau 4 – Recettes non disponibles*

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	1998–1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses Réelles
Revendications					
Rendement des investissements :					
• Requérrants autochtones	7,0	5,8	7,0	3,3	3,3
Autres recettes non fiscales	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
Total partiel (revendications)	16,5	15,3	16,5	12,8	12,8
Services aux Indiens et aux Inuits					
Taxe sur les produits et services	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Rendement des investissements :					
• Fonds de développement économique des Indiens	1,0	0,8	1,0	0,8	0,8
Recouvrement de prêts garantis	0,7	0,4	0,7	0,1	0,1
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	10,4	16,3	6,7	13,0	13,0
Rajustement en fin d'exercice des effets débiteurs	1,4	1,1	1,4	19,7	19,7
Privilèges, licences et permis	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Services et frais de services	-	-	-	-	-
Produits :					
• des ventes	0,3	0,2	0,3	-	-
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	-	-	0,2	0,1	0,1
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	14,3	19,4	10,8	34,3	34,3
Affaires du Nord					
Taxe sur les produits et services	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Rendement des investissements :					
• profits du projet Norman Wells	107,9	7,0	50,0	11,7	11,7
• autres	2,9	2,3	2,8	0,9	0,9
Remboursement des dépenses d'années antérieures	0,3	1,0	1,7	0,8	0,8
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs	2,4	0,1	1,0	1,3	1,3
Exploitation minière au Canada	5,4	6,2	5,9	8,2	8,2
Extraction du quartz au Yukon	1,2	1,3	2,0	0,8	0,8
Redevances au titre de l'extraction de l'or	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances au titre de l'exploitation des carrières	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2
Concessions houillères	-	-	-	-	-
Métallique et non métallique	0,1	0,1	-	-	-



Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	1998-1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses Réelles
Redevances au titre du pétrole et du gaz	15,2	8,6	7,8	6,0	6,0
Déchéances au titre du pétrole et du gaz	0,9	0,8	0,9	1,5	1,5
Foresterie	2,6	3,7	3,0	0,9	0,9
Location de terres, de bâtiments et de machines	0,8	0,8	0,5	0,7	0,7
Droits au titre de l'utilisation de terres	0,4	0,2	0,1	0,2	0,2
Autres droits, produits de location et de licences	-	-	-	0,1	0,1
Logements et services	0,5	0,1	0,4	0,2	0,2
Produits :					
• des ventes	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
• de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	0,1	-	0,1	0,7	0,7
Total partiel (Affaires du Nord)	141,8	32,9	77,2	34,6	34,6
Administration					
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3
Rajustements en fin d'exercice des effets débiteurs de l'exercice précédent	-	0,1	-	0,1	0,1
Logements et services	-	-	-	-	-
Services et droits de services	-	-	-	-	-
Produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Autres recettes non fiscales	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	0,1	0,2	0,1	0,3	0,3
Total des recettes non disponibles (Ministère)	172,7	67,8	104,5	82,0	82,0
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

* Auparavant appelées «recettes à valoir sur le Trésor».



Tableau 5 – Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	1998–1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Revendications					
Subvention à la Corporation Régionale Inuvialuit aux termes de la <i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	20,0	32,0	-	-	-
Subventions aux organisations autochtones désignées pour recevoir les versements au titre des ententes de règlement sur les revendications territoriales, aux termes des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	118,3	124,6	124,6	127,9	127,9
Incapacité due à la pollution par le mercure - Bandes de Grassy Narrows et d'Islington	-	-	-	-	-
Paiement aux termes de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i> en ce qui concerne un jugement rendu en faveur des bandes de la Blueberry et Doig River	-	147,0	-	-	-
Montants adjugés par la cour	0,1	3,2	-	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,3	2,2	3,1	3,1	3,1
Total partiel (revendications)	140,7	309,0	127,7	131,1	131,1
Services aux Indiens et aux Inuits					
Remise de prêts consentis à même le Compte d'aide au logement des Indiens	-	-	-	-	-
Passif relatif aux garanties d'emprunt accordées au titre du développement économique et du logement des Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	2,0	1,5	2,0	0,1	0,1
Rentes aux Indiens (<i>Loi sur les Indiens</i>)	1,8	1,5	1,4	1,7	1,7
Paiement par le Trésor, de prêts garantis octroyés à même le Compte de développement économique des Indiens	-	0,3	-	32,8	-
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11,1	13,2	17,5	18,6	18,6
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	-	-



Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	1998-1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	15,0	16,6	20,9	53,3	20,4
Affaires du Nord					
Paiements aux bénéficiaires des ententes de règlement des revendications territoriales globales, en compensation des redevances sur l'exploitation des ressources	1,6	1,2	1,5	1,6	1,6
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,0	5,4	7,1	7,5	7,5
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	0,3	0,4	-	0,7	0,7
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	0,1	-
Total partiel (Affaires du Nord)	6,9	7,0	8,6	9,8	9,8
Administration					
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - Salaire et allocation de voiture	-	-	-	-	-
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,9	5,6	7,5	7,9	7,9
Remboursement des sommes portées aux recettes des exercices antérieurs	-	-	-	-	-
Dépense des produits de l'aliénation des biens de surplus de la Couronne	-	-	-	-	-
Total partiel (Administration)	5,0	5,6	7,6	8,0	8,0
Total des paiements législatif (Ministère)	167,6	338,3	164,8	202,2	169,3
Commission canadienne des affaires polaires					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Tableau 6 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	1998–1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Subventions					
Revendications	254,8	327,8	290,8	301,3	301,3
Services aux Indiens et aux	148,6	165,7	240,7	529,9	529,9
Affaires du Nord	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	404,1	494,3	532,2	832,0	832,0
Contributions					
Revendications	35,1	47,3	46,7	55,7	55,7
Services aux Indiens et aux	3 394,5	3 351,7	3 423,1	3 440,4	3 440,0
Affaires du Nord	63,3	83,9	90,2	123,0	122,4
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 493,3	3 483,5	3 560,4	3 619,6	3 618,6
Total					
Revendications	289,9	375,1	337,5	357,1	357,1
Services aux Indiens et aux	3 543,0	3 517,5	3 663,7	3 970,4	3 970,0
Affaires du Nord	64,1	84,6	90,9	123,7	123,2
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des paiements de transfert (Ministère)	3 897,4	3 977,7	4 092,6	4 451,6	4 450,6
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Tableau 7 – Dépenses en capital

Dépenses en capital par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1997–1998	1998–1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Revendications	0,5	1,2	-	0,6	0,6
Services aux Indiens et aux Inuits	611,4	594,5	515,4	494,2	494,2
Affaires du Nord	0,2	3,4	1,0	3,3	3,3
Administration	2,4	2,8	0,2	2,2	2,2
Total des dépenses en immobilisations (Ministère)	614,5	602,0	516,6	500,3	500,3
Commission canadienne des affaires polaires	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Tableau 8 – Projets d'immobilisations
(Projets de 15 millions de dollars et plus)

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	1998–1999		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Services aux Indiens et aux Inuits						
Infrastructure						
<i>Atlantique</i>						
Réinstallation des Innus Mushuau	112,5	0,7	6,9	25,8	21,0	21,0
<i>Manitoba</i>						
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake	26,3	-	2,7	-	2,8	2,8
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb	20,9	2,0	8,7	5,3	5,1	5,1



Secteurs d'activités	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	1998-1999		
				Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay	17,1	3,0	0,2	-	0,4	0,4
Total partiel (Infrastructure)		5,7	18,5	31,1	29,3	29,3
Installations scolaires						
<i>Manitoba</i>						
Phase II de l'école de Garden Hill	31,5	-	-	4,8	-	-
École de Mathias Colomb	16,9	0,7	-	5,9	8,8	8,8
Phase II de l'école de Peguis	23,2	-	-	5,1	-	-
Phase I de l'école de St. Theresa Point	22,6	-	8,7	8,5	11,4	11,4
Total partiel (Installations scolaires)		0,7	8,7	24,3	20,2	20,2
Acquisition de terrains						
<i>Québec</i>						
Unification des terres de Kanesatake	37,4	-	0,8	7,5	0,2	0,2
Total partiel Services aux Indiens et aux Inuits (Projets de 15 millions de dollars et plus)		6,4	28,0	62,9	49,7	49,7
Autres dépenses d'immobilisations		608,1	574,0	453,7	450,6	450,6
Total des dépenses d'immobilisations		614,5	602,0	516,6	500,3	500,3

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Tableau 9 – État des grands projets de l'État

**Nom du projet : Projet de réinstallation des Innus Mushuau
(réinstallation de Davis Inlet)**

1. Vue d'ensemble

Le 13 novembre 1996, le conseil de bande des Innus Mushuau, le gouvernement canadien et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont mis à exécution l'entente de réinstallation des Innus Mushuau, aux termes duquel les Innus Mushuau de Davis Inlet bâtiront un nouveau village dans la partie continentale adjacente du Labrador qu'on désigne Natuashish.

2. Ministères directeurs et participants

- | | |
|-------------------------|--|
| Ministère promoteur : | • Affaires indiennes et du Nord canadien |
| Principal participant : | • Conseil de bande des Innus Mushuau |
| Autre Participant : | • Province de Terre-Neuve et Labrador |
| Autorité contractante : | • Conseil de bande des Innus Mushuau |
| Autres collaborateurs : | <ul style="list-style-type: none"> • Agence canadienne d'évaluation environnementale • Environnement Canada • Travaux publics et Services gouvernementaux Canada • Agence de promotion économique du Canada atlantique • Ministère des Pêches et des Océans • Gendarmerie royale du Canada • Transports Canada • Développement des ressources humaines Canada • Santé Canada • Ministère de la Justice • Industrie Canada |

3. Sous-entrepreneurs principaux et importants

(Entreprises et coentreprises justifiant de plus de 500 jours-personnes d'emploi jusqu'en juin 1999)

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| • Mushuau Innu Construction Ltd. | • Mushuau Innu Camp and Catering Inc. |
| • H.J. O'Connel Construction | • East Coast Catering |
| • Old Mokami Construction Ltd. | • Davis Engineering & Associates |
| • Construction Polaris | |
| • Pittman Enterprises | |



4. Principaux jalons

- Énoncé des engagements politiques du gouvernement fédéral : 25 février 1994
- Les Innus Mushuau agréent l'énoncé des engagements politiques : 15 avril 1994
- Approbation préliminaire du Conseil du Trésor : 31 octobre 1996
- Signature des ententes de réinstallation des Innus Mushuau par le AINC, la province de Terre-Neuve et Labrador et les Innus Mushuau : 13 novembre 1996
- Approbation finale par le Conseil du Trésor de l'étape I de la construction : 18 juin 1998
- Approbation finale par le Conseil du Trésor de l'étape II de la construction : 27 juillet 1999
- Présentation au Conseil du Trésor prévue pour l'étape III (finale) Construction : décembre 1999

5. Degré d'avancement

- Le débarcadère pour les barges est terminé (novembre 1997)
- La principale route d'accès est terminée à environ 75 pour 100* (achèvement en août 1999)
- La piste d'atterrissage et l'aérogare sont terminés à 85 pour 100* (achèvement en août 1999)
- Les réseaux d'eau et d'égout de la collectivité sont à moitié terminés* (achèvement en novembre 1999)
- Le broyage et le stockage des agrégats est terminé à 55 pour 100* (achèvement en septembre 1999).
- Le garage pour l'entretien est terminé à 55 pour 100* (achèvement en octobre 1999)
- Le camp et le service de préparation des repas fournissent des services complets à tous les entrepreneurs.
- 25 maisons seront terminés en mars 2000.

* à la fin de juillet 1999

6. Avantages industriels

Environ 20 pour 100 des coûts de gestion des projets sont censés servir à assurer la participation directe des Innu Mushuau. On a assuré des possibilités d'emplois pour la collectivité et de revenus pour la bande au moyen d'entreprises conjointes du conseil de la bande des Innu Mushuau telles que la Mushuau Innu Camp and Catering et la Mushuau Innu Construction Limited, qui appartiennent à 51 pour 100 au conseil de la bande. Deux marchés de construction importants d'une valeur totale d'environ 6,5 millions de dollars ont été adjugés à la Mushuau Innu Construction en vertu d'un appel d'offres public. Une entente de service à fournisseur unique d'une valeur estimative de cinq millions de dollars a aussi été conclue avec la Mushuau Innu Camp and Catering. Les Innu gèrent en outre le projet de construction résidentielle, auquel est affecté un montant d'environ huit millions de dollars dans les fonds du projet. En tout, jusqu'à maintenant, environ 19 millions de dollars ont été alloués en marchés aux sociétés innu et à la construction résidentielle. On s'attend à ce que le conseil de bande continue d'examiner les autres mesures de développement économique qu'il pourrait prendre sans dépasser les limites de l'entente sur la réinstallation.



Tableau 10 – Prêts

Prêts par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	1998–1999		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Revendications					
Prêts à des requérants autochtones conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil pour leur permettre d'absorber les coûts liés à la recherche, à la préparation et à la négociation des revendications	22,8	28,0	21,5	34,6	30,1
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon au titre des prestations provisoires pour les Aînés du Yukon	0,8	0,7	-	0,5	0,2
Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour leur permettre de participer aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	20,2	22,6	24,0	24,0	23,6
Total partiel (Revendications)	43,8	51,3	45,5	59,1	53,9
Services aux Indiens et aux Inuits					
Prêts effectués à même le Compte d'aide au logement des Indiens au titre de la construction de maisons (net)	(0,1)	(0,1)	-	20,0	-
Prêts et garanties d'emprunt à même le Compte de développement économique des Indiens (net)	(2,2)	-	-	46,7	(0,1)
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuits)	(2,2)	(0,2)	-	66,7	(0,1)
Affaires du Nord					
Prêts au gouvernement du Yukon pour qu'il puisse consentir des prêts hypothécaires de deuxième rang à ses résidents (net)	-	-	-	0,3	-
Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour l'octroi de prêts à la promotion des activités commerciales (net)	-	-	-	6,5	-
Prêt pour l'établissement ou l'expansion des petites entreprises au Yukon par l'intermédiaire du compte de prêts aux petites entreprises du Yukon (net)	-	-	-	5,0	-
Total partiel (Affaires du Nord)	-	-	-	11,9	-
Administration					
	-	-	-	-	-
Total (Ministère)	41,5	51,1	45,5	137,7	53,8
Commission canadienne des affaires polaires					
	-	-	-	-	-

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus au budget des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Tableau 11 – Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	le 31 mars 1997	le 31 mars 1998	Courant au 31 mars 1999
Prêts			
Logement dans les réserves :			
• SCHL et autres prêteurs approuvés	997,8	1 014,7	1 158,1
• Société du crédit agricole	0,2	0,2	0,1
Fonds garantis aux Indiens pour le développement économique	2,4	2,2	2,5
Société d'énergie du Yukon	-	-	-
Revendications, et causes en instance ou imminentes			
Litiges	7 549,3	2 185,5	8 382,9
Non-litigieux	618,5	173,0	174,5
Revendications particulières	-	1 436,9	1 361,3
Revendications globales sur les terres autochtones	581,2	756,2	741,6
Total (Ministère)	9 749,4	5 568,6	11 821,1
Congé de maladie			
Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne leur sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie avec assez de précision, elle n'est pas incluse dans les données présentées. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.			

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.



Les lois et les règlements

Lois

On a terminé un texte de loi essentiel dans le domaine de la gestion des ressources, qui est rapporté dans le Rapport sur les plans et priorités de 1998–1999 :

- 1) La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* a obtenu la sanction royale le 23 décembre 1998, à l'exception de sa Partie IV.
- 2) la *Loi sur les eaux et les droits de surface du Nunavut* a été déposée au parlement et a fait l'objet d'une première lecture le 4 décembre 1998.

La législation sur la gestion des ressources est en phase de développement pour le Nunavut; une législation est également en développement pour l'établissement d'un tribunal des droits de surface dans la vallée du Mackenzie ainsi que le développement d'un processus d'évaluation pour le Yukon.

Règlements

Quatre des sept projets de règlement rapportés dans le Rapport sur les plans et priorités de 1998–1999 sont terminés :

- 1) Le *Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation de l'or au Yukon* et le *Règlement sur l'utilisation des terres pour l'exploitation du quartz au Yukon* ont été approuvés le 16 décembre 1998; le premier entrera en vigueur le 16 décembre 1999, le second, le 16 juin 1999;
- 2) Deux règlements sur l'environnement ont été approuvés le 16 décembre 1998 en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* : le *Règlement sur l'exigence de l'examen environnemental préliminaire* et le *Règlement sur les listes d'exemptions*;
- 3) Le *Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie* a été approuvé le 26 août 1998; et
- 4) Les modifications au régime des redevances minières contenu dans le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* ont été approuvées le 13 mai 1999 et sont entrées en vigueur le 15 mai 1999.

Les trois autres projets en matière réglementaire sont en cours, c'est-à-dire : les modifications aux droits perçus et aux dispositions administratives du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*, le nouveau *Règlement sur le développement, la production et la remise en état régissant les mines de quartz du Yukon* et le nouveau règlement pour mettre en oeuvre le Processus d'évaluation des projets de développement au Yukon. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site web du Ministère à l'adresse suivante :

http://www.inac.gc.ca/legisl/legisl_f.html



Les références

Complément d'information, et sites Web du Ministère

Affaires indiennes et du Nord canadien

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull (Québec)
Adresse postale :
Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Internet
<http://www.inac.gc.ca>

Bibliothèque ministérielle, Publications et renseignements au public

- Publications et renseignements au public (819) 997-0380
Courriel : InfoPubs@inac.gc.ca
- Bibliothèque ministérielle (819) 997-0811
Courriel : Reference@inac.gc.ca
- Bibliothécaire ministérielle, et gestionnaire, publications et renseignements au public (819) 997-8205
- Consultation/recherche (819) 953-8604
- Prêts entre bibliothèques (819) 994-1347

Internet

- Webmestre du site Internet (819) 997-0381

Relations avec les médias — Communications

- Personne-ressource : (819) 997-8404

Renseignements statistiques (socio-démographiques)

- Personne-ressource : (819) 953-9999
Courriel : Instat@inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Constitution Square, pièce 1710
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7
(613) 943-8605



Index par sujets

A	
Autochtones . . .	1-2, 4, 6-13, 15-16, 18, 20-25, 27-31, 33-37, 39-41, 44, 47, 50, 53, 55, 62-63
D	
développement durable	4, 12, 18, 27, 31-33, 35, 37, 46-47
développement économique	1-2, 4, 13, 15, 20, 27-29, 31-32, 34, 50, 53, 55, 61-63
développement des ressources	10, 16, 33, 60
E	
éducation	1-2, 4, 6, 14, 16-18, 21-22, 36
emploi	2, 6, 10-12, 15-16, 18, 20, 31, 36-37, 40, 60-61
enfant	10, 16-17, 34
environnement	4-5, 12, 19, 27, 31, 34-37, 39-41, 46-48, 60, 64
I	
infrastructure	1-2, 6, 12, 14-15, 18, 20, 33, 44, 59
Inuit	1-4, 6, 12-16, 21-25, 34, 36, 39, 46-47, 49-53, 55-59, 62
J	
jeunesse	10, 16
M	
Métis	11, 36
P	
partenariat(s)	1-2, 5-8, 11-12, 15, 20-23, 28, 30, 32-34, 36-37, 39-41, 46
petite entreprise	20
S	
santé	2, 10, 12, 15-16, 18-19, 21, 29, 36, 60